

Le Pays trahi

Troisième partie du livre de quatre : 3 / 4.

Russel Bouchard
Charles Côté
Charles-Julien Gauvin
Richard Harvey
Daniel Larouche
Mario Tremblay



La Société du 14 Juillet
Saguenay-Lac-Saint-Jean, juin 2001

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca
Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Le Pays trahi

Russel Bouchard
Charles Côté
Charles-Julien Gauvin
Richard Harvey
Daniel Larouche
Mario Tremblay

Une édition électronique réalisée à partir du livre de Russel Bouchard, Charles Côté, Charles-Julien Gauvin, Richard Harvey, Daniel Larouche, Mario Tremblay (2001), **Le pays trahi**. Chicoutimi : La Société du 14 Juillet, juin 2001, 276 pages.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.
Pour les citations : Times 10 points.
Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 2 février 2002 à Chicoutimi, Québec.





<http://www3.sympatico.ca/caspalcio/>

Nous sommes infiniment reconnaissant à La Société du 14 Juillet de nous accorder son autorisation afin que nous puissions rendre disponible sur Internet, en format numérique, à l'intérieur de la bibliothèque virtuelle **Les Classiques des sciences sociales**, cette importante étude critique de M. Russel Bouchard, Charles Côté, Charles-Julien Gauvin, Richard Harvey, Daniel Larouche, Mario Tremblay : **Le Pays trahi**.

Les auteurs, du livre [Le Pays trahi](#),
à l'exception de M. Gauvin, absent,
lors du lancement au Musée du Fjord, Ville de la Baie
le 5 juillet 2001



De gauche à droite : MM. Charles Côté, Russel Bouchard, Mario Tremblay,
Daniel Larouche et Richard Harvey. (Photo de M. Michel Savard)

Table des matières

- Fichier 1* *En guise d'avant-propos*
La désintégration des régions du Québec : abrégé du problème par Daniel Larouche
Évaluation des politiques et des programmes du MAS — Constats généraux
par Charles Côté
- Fichier 2* *Dans le contexte de la mondialisation des marchés, l'État constitue-t-il encore un acteur nécessaire au développement de notre région ?* par Charles Côté
- Fichier 3* *[Ces cimetières que vous réclamez sont aussi les miens !](#)* par Russel Bouchard
[J'ai fait un rêve où nous marchions côte à côte...](#) par Russel Bouchard
[Québec amorce la partition du territoire...](#) par Russel Bouchard
[De l'égalité des chances et de la reconnaissance des droits collectifs de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean](#) par Russel Bouchard
[Une «Approche Commune» qui exclut au lieu d'inclure !...](#) par Russel Bouchard
[Les droits collectifs des Blancs résidant au Saguenay-Lac-Saint-Jean : réflexion pour demain](#) par Charles Côté
[La filière montagnaise à la rescousse d'Hydro-Québec !](#) par Russel Bouchard
[Le poids d'un sac de trente deniers \(!\)](#) par Russel Bouchard
[Les retombées de l'hydroélectricité au Saguenay-Lac-Saint-Jean](#) par Russel Bouchard
[La forêt publique du Québec en lambeaux : l'horreur d'une société qui n'a pas su se prendre en main !...](#) par Russel Bouchard
- Fichier 4* *Productivisme agricole et sous-développement au Saguenay-Lac-Saint-Jean* par Richard Harvey
Une réforme au mépris du citoyen par Charles-Julien Gauvin
À la manière de ces femmes par Mario Tremblay
À la recherche des temps perdus... par Russel Bouchard
Cinq plumes ne font pas un Indien !... par Russel Bouchard
Le devoir de liberté par Russel Bouchard

Ces cimetières que vous réclamez sont aussi les miens ! *

Russel Bouchard

*« Cette terre renferme le corps de ton père.
Ne vend jamais les os de ton père et de ta mère. »*
Chef Joseph, Indien Nez-Percé

[Retour à la table des matières](#)

[M. Moar,]

L semaine dernière, le Gouvernement du Québec et quelques fonctionnaires de Montréal ont annoncé que notre région, notre pays, celui de nos pères et de nos mères, sera dépecé et soulagé d'une partie de son territoire ancestral pour satisfaire aux revendications autochtones (et acheter ainsi, à vil prix, la paix sociale, «condition gagnante» incontournable à un référendum devant porter sur l'indépendance du Québec). Sans que les gens de ce «pays» n'en aient été avertis de quelque manière que ce soit, une portion du territoire de notre patrie est ainsi bradée à un groupe culturel particulier de notre communauté (les Montagnais de Mashteuiatsh) qui compte environ [1900] membres.¹ Cette manœuvre politique s'est ourdie précisé-

* Lettre ouverte datée du 17 juillet 2000 et adressée à M. Clifford Moar, chef de la bande montagnaise de Mashteuiatsh. Rédigée dans la foulée de l'annonce du projet de traité concocté entre le gouvernement du Québec et les Inutsh, elle a été publiée sous le même titre dans *Le Devoir* du 20 juillet 2000 et dans le *Progrès-Dimanche* du 23 juillet 2000.

¹ En l'An 2000, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada établit la population de Mashteuiatsh à 4,524 individus, dont 1,947 vivent sur le territoire, et 2,577 hors du territoire.

ment au moment où la population a l'esprit ailleurs, le cœur à la fuite, à l'oubli des contraintes de l'année et des menaces de l'avenir.

Comme l'an dernier à pareille date, alors que les bandes de Mashteuiatsh et de Bersimis annonçaient qu'elles acceptaient le *deal* (\$) sur le détournement de la rivière Manouane, une approche surprenante qui trahit l'âme de la rivière et contredit le discours faisant de vous les protecteurs inconditionnels de la nature sacrée et de l'environnement. Cette rivière monsieur Moar, c'était le lieu où j'aimais chasser, taquiner la truite, écouter le vent chanter dans les mille dédales de la forêt, sentir l'odeur de l'hiver prenant, flaner et méditer là où nos ancêtres ont passé, chassé, vécu, sont morts et enterrés. Je n'irai plus jamais ; elle a été saignée pour servir le dessein d'étrangers. Je vous ai écrit pour en parler (24 juin 1999), vous dire ma douleur. Vous ne m'avez jamais répondu. Comme si je n'avais rien à voir avec cette partie de mon pays, partie de moi-même. Est-ce là le «partenariat» que vous me réservez dans le prochain traité ?

Si notre peuple laisse passer ce prochain coup, il y aura bientôt dans cette contrée 1%, 2% d'une population qui dominera sur le reste, sans désir de partage, désolidarisée à mon endroit, investie de privilèges exclusifs et sans soumission aux mêmes devoirs. Est-ce là le destin voulu de deux frères sensés s'aimer et se respecter ? Ce contentieux, il est entre vous et moi ! Je vous le demande : peut-on construire une société viable sur ce principe qui consacre la sélection des droits et privilèges sur l'hérédité, cet écueil où se sont fracassées tant de nations ? L'heure est cruciale, tragique même ! Nos gens doivent voir que c'est notre survie, notre existence commune qui sont en cause dans cette manœuvre gouvernementale d'un cynisme sans précédent dans notre histoire. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean est menacé sur sa base même —l'intégrité du territoire, le sacré. Et avant de songer à faire un pays —le Québec— où nous serons quantité négligeable et négligée, une nation de deuxième ordre tassée et écrasée sous un drapeau qui ne respecte pas ses enfants de façon équitable, ne serait-il pas plus judicieux de réchapper ce qui reste du nôtre et se donner le courage qu'il faut pour refouler hors des murs de la Cité les étrangers (de Québec et de Montréal) qui nous dépouillent, nous divisent et nous mènent à notre perte ?

«Ces gens-là ont établi beaucoup de règles que les riches peuvent briser mais non les pauvres. Ils prélèvent des taxes sur les pauvres et les faibles pour entretenir les riches qui gouvernent. Ils revendiquent notre mère à tous, la terre, pour leur propre usage et se barricadent contre leurs voisins ; ils la défigurent avec leurs constructions et leurs ordures. Cette nation est pareille à un torrent de neige fondue qui sort de son lit et détruit tout sur son passage.» Sitting Bull, chef sioux hunkpapa, 1875.

Selon les bribes obtenues lors d'une conférence de presse qui évitait visiblement de faire du bruit et d'éveiller les consciences assoupies, le territoire visé dans l'entente dissimulée comprend notamment et entre autres les lacs Onistagan, Alex, Connelly, aux Rats, une partie de la ZEC de la rivière aux Rats et les monts Otish pour ne nommer que ceux-là (une superficie 6 fois 1/2 plus grande que l'île de Montréal). Or, ce territoire n'est pas qu'une forêt perdue au nord du Lac-Saint-Jean, qu'un territoire effleuré quelques mois par année par quelques familles de chasseurs montagnais. Ce territoire marqué par la rencontre d'hommes et de femmes confrontés à leur destinée commune, c'est tout autant celui du père Chapdelaine, celui de François Paradis qui l'ont enrichi de leurs cendres et qui l'habitent de leurs mânes ;

celui où tout un peuple a pris racines dans la souffrance dignement acceptée parce que nourrie d'un vif sentiment d'appartenance qui transcende l'esprit de la terre, parce que nourri de l'espoir de se fabriquer un pays, une patrie dans le sens le plus pur du terme.

Comprenez-moi bien ! Moi-même métis par ma mère qui plante mes propres racines jusqu'à 5000 ans dans ce sol béni des dieux et dont les os nourrissent l'âme de cette terre (Saint-Onge et McKenzie), je n'entretiens aucun ressentiment à l'égard des Montagnais de ce pays, des Inutsh, c'est-à-dire des «êtres humains». Ils sont un peu moi et à ce titre je me sens un peu eux. Ce sont mes frères et mes sœurs, je les aime et les accepte pour ce qu'ils sont, pour leurs différences, pour ce qu'ils croient être, pour leur histoire qui est aussi la mienne, pour leur apport à cette petite portion d'humanité qui nous est commune. Mais pour reprendre l'esprit des ancêtres, je nous rappellerai que nous appartenons à la terre plus qu'elle nous appartient. Elle est notre mère. Et il est conséquemment hors de question que j'accepte qu'on la dépèce comme une bête, comme une provision vulgaire pour quelque raison que ce soit. Surtout lorsqu'un gouvernement qui siège à Québec tel un état colonial étranger s'octroie, sans mandat, le droit perfide et condamnable de nous diviser pour parfaire son pouvoir et accomplir, contre nous, ses visées totalitaires.

«Toutes les choses sont liées. Tout ce qui survient à la terre arrive aussi aux enfants de la terre. Si des hommes crachent sur le sol, ils crachent sur eux-mêmes. La terre n'appartient pas à l'homme ; l'homme appartient à la terre. Cela, nous le savons. Toutes les choses sont liées comme le sang qui unit une famille. L'homme ne tisse pas la toile de la vie, il n'en est qu'un fil. Tout ce qu'il fait à la toile, il le fait à lui-même. Nous pouvons être frères, après tout; nous verrons...» Chef Seattle, 1854.

Les cimetières et les os des défunts que vous réclamez sont également les cimetières et les os que je réclame parce qu'ils sont aussi miens. L'Histoire, les rivières et les montagnes sacrées que vous revendiquez, je les revendique aussi, car elles sont miennes depuis qu'un premier groupement d'hommes et de femmes est arrivé ici pour en faire son pays, sa patrie. Vous avez projet de me couper des lieux de sépulture de mes ancêtres et de mes racines, vous niez une partie de ce que je suis : je vous dis que je ne puis me soumettre à telle déchéance ! Vous accorder tout cela sans m'opposer avec toute la puissance de mon être, ce serait accepter l'exclusion, ce serait m'obliger à la mendicité de l'Histoire, ce serait me condamner à l'errance apatride. Comment, en toute logique, pouvez-vous m'imposer cette négation de l'Être, ces souffrances intérieures que vous reprochez à d'autres et à l'Histoire ? En toute sincérité, je crois que vous ouvrez la mauvaise porte pour assurer votre propre survie en tant que communauté culturelle qui se dit et se veut distincte.

Québec, la voisine capitale, aura beau nous imposer ses diktats politiques comme elle nous a habitués depuis quelque temps, elle ne pourra jamais imposer le bonheur qui ne peut être sans le respect mutuel, sans la paix. À cette étape de notre histoire commune, nos propres destinées, la vôtre et la mienne notamment, se rencontrent, et votre responsabilité ici est cruciale. Un traité conclu sans l'aval de l'un des deux partenaires concernés —c'est-à-dire non soumis à un référendum au suffrage universel—, ne peut être que mauvais, source de tensions nouvelles, frontières inédites entre les cœurs et les esprits. L'Histoire nous regarde. Soyons-en dignes !...

Je reconnais aux Montagnais de Mashteuiatsh les droits humains qui sont miens, sans exception. J'exige d'eux qu'ils me retournent ce même respect, cette même reconnaissance, les mêmes droits et privilèges sur cette terre qui n'appartient qu'à nous, c'est-à-dire à tous ceux et celles qui l'habitent. Depuis plus de 5000 ans, ce pays est composé d'un bassin versant naturel INVOLABLE, INDIVISIBLE et INALIÉNABLE. Je m'opposerai à qui voudra rompre cette harmonie plusieurs fois millénaire. Et je rappelle à mes frères Inutsh que faire le jeu de l'actuel gouvernement de Québec —qui n'est pas le Parlement, seule instance habilitée par la constitution canadienne à trancher sur telle question— et accepter ce marché d'initiés sans que le peuple du Saguenay–Lac-Saint-Jean n'ait été consulté par voie de référendum, c'est accepter de faire un trait définitif sur les territoires restant pour les siècles et les siècles ; c'est vous enfermer dans une logique qui ne pourra que vous être fatale parce qu'inéquitable et non fondée sur la réalité. Si l'affaire se conclut à votre avantage immédiat malgré notre refus de légitimer ce traité par la voie démocratique requise, il ne nous restera plus qu'à nous souhaiter mutuellement bonne chance. Car si une frontière interdit à l'un de passer vers le soleil couchant, elle interdit également à l'autre d'aller vers le soleil levant...

Vous assurant de mes meilleurs sentiments, je suis, n'en doutez surtout pas,

Russel Bouchard
Membre de l'Alliance Autochtone du Québec
et citoyen du Pays du Saguenay

p.j. «*Déclaration du 14 juillet 2000*»

J'ai fait un rêve où nous marchions côte à côte... *

Russel Bouchard

[Retour à la table des matières](#)

Monsieur Moar,

L'autre jour, je vous ai écrit une lettre que j'ai voulu fraternelle, mais je vois dans les quotidiens de la semaine que vous avez préféré réagir par journaliste interposé. Pourquoi ce lourd silence à mon endroit ? Est-ce là le fruit d'une recommandation de votre groupe d'«experts» qui préfère s'en tenir au simple couloir politique creusé sous terre entre le Gouvernement du Québec et votre communauté pour nous éviter toute rencontre ? Ou s'agit-il plus simplement d'un rejet de ma personne, du refus de ma main tendue ? Quoiqu'il en soit, un simple accusé de réception m'aurait fait comprendre bien des choses et m'aurait permis d'espérer à une poursuite du dialogue entre nos deux communautés.

Vous me laissez entendre —toujours par personne interposée— que mes actions et mes propos vous heurtent. Je vous dis à mon tour à quel endroit je me sens personnellement heurté par votre comportement. L'apprenant de ma bouche, peut-être saurez-vous apaiser les malaises qui m'habitent, les angoisses qui me torturent ? Depuis des lunes, vous vous présentez comme les autochtones de ce «pays», le Saguenay–Lac-Saint-Jean, les seuls habitants qui ont droit d'en revendiquer la filiation ; depuis des lunes, vous vous présentez comme des Inutsh, c'est-à-dire des «êtres humains» ; depuis des lunes, vous vous dites membres des «premières nations». Je veux bien ! Mais si je ne suis pas vous, qui suis-je ? Quelles autres épreuves, que celle de la naissance sur cette terre, que celle de compter parmi mes ancêtres certains des vôtres, que celle d'avoir été créé à la même image ; que celle d'œuvrer

* Lettre ouverte adressée le 17 juillet 2000 à M. Clifford Moar, chef de la bande montagnaise de Mashteuiatsh. Publiée dans *Le Quotidien*, le 28 juillet 2000.

sans compter depuis mon tout jeune âge à l'avancement de notre pays me faudra-t-il affronter pour que je me sente Inuit, un «être humain», un autochtone ? Maintenant que vous m'avez tout enlevé par l'image exclusive que vous vous faites de vous, je vous demande de me définir ? Dites-moi ce que je suis ? Et je vous dirai si c'est ce que je pense de moi !...

Pour avoir étudié notre histoire commune pendant de longues années, je suis personnellement très sensible aux souffrances qui ont marqué votre peuple depuis les quatre derniers siècles. Mais qui vous assure que mon peuple à moi en a été exempt ? Dans mes rêves, je vois deux familles longeant la même rivière, chacune son versant, sans jamais se rencontrer. La rivière descend, parfois tumultueuse et sinueuse. Nous buvons la même eau sans jamais nous parler et mangeons les mêmes poissons aux mêmes portages, à portée de voix, sans même nous regarder. Dans un tournant serré de la rivière, vous m'annoncez vouloir sauter sur ma rive pour pêcher ce qui me revient de droit depuis le début de ma route. Vous voulez provoquer cette rencontre avec un étranger qui assure vous appuyer contre moi. Plaît-il ! Mais la suite n'a rien de certain. Car si c'est pour élargir la rivière, mettre des entraves et brouiller l'eau pour l'empoisonner, je vois difficilement le bienfait de la rencontre.

Le fossé qui se creuse de jour en jour entre nos deux peuples sous l'impulsion de cette entente insoutenable qui s'est ourdie dans notre dos, reste donc à combler, et j'aimerais m'y employer avec vous de ce pas. Croyez-moi sincèrement, les bruits nouveaux que j'entends tout autour sont de mauvais présages. Ce traité, dans l'esprit qu'il a été conçu, aura des effets irrémédiables qui commencent déjà à se manifester, et cassera l'anneau de la chaîne qui a uni nos destinées. Ne refusez pas ma main...

Avec tous mes respects, permettez, si je puis encore malgré votre démarche négationniste qui me heurte dans le plus profond de mon être, que je sois à tout le moins et encore,

Russel Bouchard
Membre de l'Alliance Autochtone du Québec

Québec amorce la partition du territoire... *

Russel Bouchard

Un traité qu'on impose à l'un des deux peuples n'est pas un traité ; il est une sentence partielle et injuste, une condamnation pour le peuple qu'il soumet ! Si j'ai bien compris, après sa ratification vous serez donc les seuls à détenir le droit d'exister sur cette terre de nos ancêtres. Et si je me trompe, dites-moi ce qui subsistera de mes droits, de ma citoyenneté, de mon territoire, de mon avenir, de ma communauté à la fin du siècle qui s'ouvre ? Faites-moi un dessin !... R.B.

[Retour à la table des matières](#)

N'en déplaise à tous ces réformateurs de l'histoire de mon «pays», la communauté amérindienne qui propose ce traité, justifie son approche politique et ses prétentions sur l'existence d'un «territoire ancestral» qu'elle a maintenant délimité noir sur blanc dans un projet titré l'«*Approche commune / 19 janvier 2000*». Comme il sied dans ce genre de contentieux aux conséquences inimaginables pour la suite qu'il faudra y donner sous le diktat constitutionnel, le bien-fondé du catalogue de revendications des Montagnais du Lac-Saint-Jean s'appuie sur l'histoire, du moins sur ce qu'ils en savent, sur ce qu'ils désirent qu'on retienne de leur présence sur cette terre et sur ce qui leur est rapporté par leurs experts. Tout, dans ce document, réfère à la présence amérindienne précédant la création de la Traite de Tadoussac, en 1652 —et rien ne reconnaît la noblesse de la suite de l'histoire qui a mis en présence la rencontre harmonieuse de deux cultures, leurs échanges commerciaux, culturels et spirituels soutenus et productifs pendant 348 ans, leur métissage ininterrompu et l'émergence de ce «pays» édifié par des enfants issus de la communion inter-ethnique.

* Cette réflexion a été terminée le 1er août 2000 après l'annonce, le 14 juillet précédent, du projet de traité Québec-Ilnutsh. Le *Progrès-Dimanche*, *Le Quotidien* et le *Réveil au Saguenay*... la presse libre (!) au Saguenay—Lac-Saint-Jean, ont reçu copie de cette recherche mais ils n'y ont fait aucun écho alors que la partie adverse disposait d'une couverture qui ne connaissait aucune entrave.

La carte du territoire des Montagnais du Lac-Saint-Jean : George Orwell n'aurait pu faire mieux !...

Cette entente tramée entre le Gouvernement du Québec et les «Montagnais du Lac-Saint-Jean» —qui se verront dès lors reconnus par la Constitution comme un « *gouvernement* » avec tout ce qu'une telle reconnaissance implique pour un futur immédiat—, en plus de nier l'existence de notre citoyenneté et de nous reléguer au rôle de locataires *ad vitam aeternam*, fixe en fait les frontières historiques du prétendu territoire ancestral de cette communauté particulière comme un immense triangle qui s'étire entre le bassin de la rivière Pikauba (pointe S.E.), le lac Ashuapmushuan (pointe S.O.) et les monts Otish (pointe N.). Plus précisément, cette carte, qui détermine les paramètres géographiques d'une des trois provinces du futur pays de Nitassinan Mamuitun, se définit comme suit : *de la pointe sud-est à la pointe nord*, la ligne frontalière débute à la tête de la rivière Pikauba, emprunte à peu près le parcours de la route du parc des Laurentides, traverse le Saguenay au niveau de Grande-Anse et monte en droite ligne jusqu'à la pointe nord du parc du mont Otish ; *de la pointe sud-est à la pointe sud-ouest*, la limite englobe une portion du parc des Laurentides et suit à peu près la ligne de la hauteur des terres jusqu'au lac Ashuapmushuan ; et *de la pointe sud-ouest à la pointe nord*, la limite suit la hauteur des terres jusqu'à ce qu'elle rejoigne la pointe nord du parc du mont Otish. Autrement dit, les Autochtones de Mashteuiatsh réclament un droit de regard et une souveraineté à perpétuité sur tous les territoires actuels des MRC *Lac-Saint-Jean-Est*, le *Domaine-du-Roy* et *Maria-Chapdelaine*, et sur une portion du territoire de la MRC du *Fjord-du-Saguenay*...

Ici, des précisions historiques s'imposent d'entrée de jeu pour désamorcer cette réécriture orwellienne¹ de l'histoire des Amérindiens du Saguenay. Selon ce qui ressort de l'examen des noms relevés dans le journal de Neil McLaren, commis du poste de traite de Chicoutimi de 1800 à 1804, la société montagnaise d'alors qui vivait sur cet immense territoire —du moins ce qui en restait à l'époque—, ne regroupait plus qu'une quarantaine de familles majoritairement composées de Montagnais plus ou moins métissés (mais qui avaient gardé des noms autochtones en raison de l'ascendance paternelle qui les identifiait), de migrants venus du sud au XVI^e siècle (tels Mics Macs, Hurons, Abénakis et Naskapis), et de Métis de vieilles souches (et les Fontaine, Saint-Onge, Verreault, Joseph, Nicolas et Zachariah qui sont nommés dans le présent journal témoignent justement de cette alliance inter-ethnique).

Ces bandes itinérantes, évaluées à au moins quatre unités homogènes, vivaient dans une certaine harmonie sur la base des territoires de chasse et de trappe distribués selon les termes définis par l'histoire, la tradition, la coutume et les particularités hydrographiques du milieu où elles évoluaient : à l'est, c'est-à-dire dans le périmètre immédiat du poste de traite de Chicoutimi, se trouvait la *bande de Chicoutimi*, qui comprenait les territoires de chasse du Bas-Saguenay, définis à partir des affluents

¹ Dans son célèbre roman d'anticipation politique, « 1984 », George Orwell écrivait : «Que le Parti puisse étendre le bras vers le passé et dire d'un événement : «cela ne fut jamais», c'était bien plus terrifiant que la simple torture ou que la mort. [...] Si tous les autres acceptaient le mensonge imposé par le Parti, si tous les rapports racontaient la même chose, le mensonge passait dans l'histoire et devenait vérité. [Car] celui qui a le contrôle du passé, a le contrôle du futur. Celui qui a le contrôle du présent a le contrôle du passé.»

Shipsaw, au Sable, Chicoutimi, du Moulin, au Caribou et Valin ; au sud du poste de traite, se trouvait la *bande du lac Kénogami*, qui utilisait les tributaires du plan d'eau (rivières Cyriac, Chicoutimi sud, aux Écorces) ; au centre, se trouvait la *bande du lac Saint-Jean*, qui regroupait les familles réparties autour du *Piekouagami* et le long de ses tributaires (rivières Ouiatchouan, Grande Décharge, Péribonka, Métabetchouane, Mistassini, aux Rats et Mistassibi) ; et à l'ouest se trouvait la bande de *l'intérieur des Terres* (ou bande d'Ashuapmushuan), qui comprenait les familles indiennes évoluant dans le périmètre des lacs Ashuapmushuan, Nicabau et Mistasini et de leurs tributaires.

Carte :

*La province de
Mashteuiatsh*

Et toujours selon ce qui ressort du journal de Neil McLaren (dont la teneur et le contenu critique de ce document d'archive incontournable sera officiellement divulgués en septembre dans un livre de 300 pages —imprimé depuis mai 2000), chacune des bandes évoluant sur le territoire réclamé par ce qui subsiste de l'actuelle bande du Lac-Saint-Jean, était chapeautée par un chef —masculin de toute évidence— qui n'avait manifestement plus le panache des chefs d'antan et qui ne semblait pas avoir beaucoup d'ascendant sur ses congénères. De fait, le rôle principal de ces meneurs revêtait un caractère plus symbolique qu'efficace ; il consistait plutôt à marquer la cohésion du groupe lors des rassemblements printaniers et, plus spécifiquement, à assurer le respect des territoires de chasse et de trappe familiaux. Ainsi, la bande de Chicoutimi était dirigée par le chef François Tsherinu, celle du lac Kénogami par Grégoire Ustequan, et celle du lac Saint-Jean par Mirabiwite. Quant à la bande (ou les bandes ?) de l'intérieur des Terres (des groupes différents sur le plan politique de celui du Lac-Saint-Jean faut-il le préciser), le nom du (ou des) meneur (s) ne s'est pas transmis jusqu'à nous.

Bien qu'il soit assez difficile de chiffrer avec précision le nombre d'individus qui composaient la société autochtone du Saguenay–Lac-Saint-Jean en 1800, nous savons à tout le moins qu'elle dépérit à vue d'œil et qu'elle est au seuil de l'extinction déjà à cette époque. En 1804, David Stuart l'évaluait à environ 1 000 âmes réparties entre la rivière Saint-Maurice, les Postes du Roi, la seigneurie de Mingan et la côte du Labrador. Et en 1809, ils n'étaient plus que 800 qui erraient sur cet immense territoire. Le 29 juillet 1839, le recensement de l'abbé Isidore Doucet, curé de l'Île-Verte et missionnaire dans les Postes du Roi lors du déclenchement de la marche du peuplement au Saguenay fixe la population des postes de Chicoutimi (qui incluait alors la bande du lac Kénogami), Métabetchouan et Ashuapmushuan à 247 individus de tous âges, sexes et conditions, dont 198 autochtones plus ou moins métissés, et 49 gens libres et engagés : 68 à Chicoutimi, dont 46 Indiens (qui ont des noms presque exclusivement métissés), 18 gens libres et les 4 membres de la famille du responsable Simon Mc Gillivray ; 84 à Métabetchouan, dont 74 Indiens (qui ont des noms majoritairement métissés), 10 gens libres et les 3 membres de la famille du commis Simon Ross ; et 82 à Ashuapmushuan, dont 78 Indiens (qui ont conservé majoritairement leurs noms montagnais), et les 4 membres de la famille du commis, le Métis Joseph Verreaux (lui, sa femme, une fille et un garçon).

Les «spécialistes» réquisitionnés à prix d'or par les Montagnais de Masteuiatsh pour dessiner la carte de leur «territoire ancestral» et qui avouent s'être appuyés sur les travaux de l'ethnologue F.G. Speck (1923-1936), doivent donc retourner à leurs tables à dessin (à dessein !). Ils n'y sont pas du tout. Mais alors là pas du tout !...

La Constitution canadienne ne protégerait-elle que les droits et libertés des «premières nations» ?

Quel message retirer maintenant de ces précisions historiques vérifiables ? Par quelle magie de l'histoire, les experts qui conseillent les deux parties en présence, ont-ils pu faire passer les territoires des bandes de Chicoutimi et du lac Kénogami (qui n'existent plus depuis belle-lurette !!!) aux mains de la bande du Lac-Saint-Jean ? Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'un traité assis sur de telles erreurs ne peut que nous laisser perplexes quant à la finesse de l'expertise des chercheurs «spécialistes»

(!) qui l'ont documenté, quant aux intentions réelles de ceux qui l'ont concocté, ficelé, trituré, et quant aux motifs cachés qui poussent un gouvernement centralisateur à l'extrême —lire totalitaire— (1) à nous le faire avaler comme un nid de couleuvres, (2) à donner un territoire à un gouvernement Innu qui reconnaît ne jamais avoir signé de traité confirmant tous ces droits et privilèges qu'il exige, (3) et à trahir ainsi le peuple (je parle des Canadiens-français) qui lui faisait confiance ?

Et il aura fallu «huit ans» aux experts du gouvernement du Québec et à l'estafette de mercenaires «spécialistes» enrôlés à prix d'or par la communauté amérindienne de Mashteuiatsh, pour réussir un tel chef-d'œuvre d'inepties, d'inexactitudes et de demi-vérités qui défient l'entendement. Décidément, George Orwell n'aurait pu faire mieux ! Et en vertu de cette campagne de réécriture de l'histoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, il nous reste à savoir si les Montagnais qui paient ces gens depuis huit ans ont simplement demandé d'écrire des textes autour d'une carte par eux dessinée, ou s'ils ont plus simplement été mal informés (ce qui est toujours possible et ce que nous aimerions croire) ?

Cette affaire est à suivre avec diligence et célérité car elle hypothèque jusque dans les entrailles de la terre notre avenir commun. Et nous n'avons, ni l'intention de nous désister devant ce procès historique qui s'instruit, ni l'intention d'abandonner sans combattre avec les moyens démocratiques qui nous sont offerts pour nous sauvegarder une place digne et respectable dans ce «pays» construit à force de bras par la sueur de nos ancêtres. Voilà un «peuple d'experts» (le Gouvernement du Québec —aussi bien dire 3 ou 4 ministres) qui négocie avec un «peuple autochtone» (les Montagnais du Lac-Saint-Jean qui se sont auto-concédé les territoires des bandes disparues de Chicoutimi, et des lacs Kénogami et Ashuapmushuan) sous prétexte et prétention que ce dernier «peuple» détient des droits sur une immense proportion de territoires ancestraux. Maintenant que nous savons qui négocie avec qui, maintenant que nous savons que la carte ainsi proposée s'appuie sur des fondements historiques torturés par les «experts» des deux camps qui se partagent notre dépouille sous l'œil complice des mentors gouvernementaux du Québec et de quelques fonctionnaires provincial et fédéral (Moar 31/07), il est à se demander où se situe la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans les pourparlers —et il faut s'interroger de suite sur ce qui restera des droits et prérogatives de ces 286 000 citoyens, le lendemain de l'entente, dans 5, 10, 20 ans si l'affaire se conclut ?

Le pays de Nitassinan Mamuitun et ses 3 provinces

—Mashteuiatsh—
—Betsiamites—
—Essipit—

Mashteuiatsh

Betsiamites

Essipit
Limites

Est :
Betsiamites

Ouest : *Réserve Ashuapmushuan*

Sud : *Tête de la rivière Pikauba*

Nord : *55° parallèle*

*On ne va pas forcer les gens de Chicoutimi à rentrer en Europe avec leur maison sous le bras, ratiocine belliqueusement Rémi Kurtness dans *Le Devoir* du 24 juillet dernier, mais ils vont apprendre un jour que le nom de leur ville vient du nom Innu «eshiyimiu» qui veut dire : là où l'eau est profonde.» La rudesse d'un tel énoncé qui sort de la bouche du négociateur des Montagnais de Mashteuiatsh, l'ancien chef de bande, parle d'elle-même : simplement évoquer cette possibilité vengeresse, c'est trahir une amertume refoulée et latente qui ne peut qu'inquiéter le peuple du Saguenay–Lac-Saint-Jean appelé à tomber sous le joug autochtone, le jour de la signature du traité ! Cela dit, il nous plaît d'espérer que cet écart de langage inacceptable ne soit pas partagé par l'ensemble de sa communauté et que sa dénonciation sur la place publique puisse éveiller nos groupes aux dangers de durcissement qui les guette jour après jour.*

Le Nitassinan Mamuitun, un « pays » dans la province

*«La Constitution protège les autochtones», peut-on lire à l'en-tête de la chronique d'un premier texte pro-autochtone publié dans le *Quotidien* du 24 juillet 2000... Soit, nous verrons cela plus tard ! Mais entre temps, ces mêmes experts peuvent-ils nous dire ce qui protège les autres citoyens de ce pays ? Car si la Constitution ne protège que les droits d'un segment de sa population (1%) sur la base de l'hérédité, il faut en conclure : (1) qu'elle reconnaît et favorise l'instauration et le déploiement d'un régime d'apartheid au Canada, (2) qu'elle est porteuse de troubles dont on ne peut encore évaluer l'ampleur et la dérive, (3) et qu'elle est fondamentalement mauvaise parce qu'elle ne protège pas l'ensemble, la fraternité, contre la tyrannie qui est en train de s'incruster sous nos yeux !...*

Pour bien dire, il faut se rappeler simplement et en tout temps que l'esprit d'un traité doit être présidé par le souci d'établir une alliance et un climat de confiance entre deux groupes ethniques, et non par l'ambition de l'un à dominer sur l'autre (ce qui est actuellement le cas avec les prétentions des Montagnais du Lac-Saint-Jean). Nous aussi nous savons lire l'histoire, la constitution et les projets de traité ! Qu'on cesse de prétendre que *«le tout [sera fait dans] le respect de la population régionale, sans bouleversement majeur, [et] sur la base d'une relation d'égal à égal »* (Moar, 31/07). *Cela n'est pas vrai !* Dans les faits, si nous acceptons que d'autres signent pour nous cette entente formulée comme un chèque en blanc, il deviendra alors plus difficile à l'immense majorité des citoyens du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Nous) de sortir de cet état d'asservissement envers une minorité (eux), que pour les Juifs de sortir d'Égypte. Il est on ne peut plus clair dans mon esprit que le souffle de ce protocole tramé dans notre dos porte en lui le germe de notre propre destruction (et présage d'un ressac social qui, tôt ou tard, risque de rejaillir sur les deux communautés). Le caractère identitaire de cette région relève, depuis 348 ans, de notre capacité de nous entendre et d'harmoniser nos rapports avec le milieu. Détruire cet équilibre, c'est également détruire les conditions qui ont permis à la culture montagnaise d'y survivre. Et dans cette perspective, l'Histoire nous jugera sur nos gestes et nos engagements, non pas sur le détournement des symboles, l'histoire récupérée et les discours étudiés qu'on aura su utiliser adroitement à l'avantage de l'autre.

Jugez par vous-mêmes sur ce qui ressort, entre autres, d'un extrait de l'article 4.4 de cette *Approche commune* qui nous dépouille de tous nos droits passés, présents et futurs : «*Les parties conviennent qu'il faudra identifier et cibler des rivières ou des sites à des fins de développement hydroélectrique **qui seront à l'usage exclusif, si tel est leur choix**, des gouvernements innus. Les rivières ou les sites seront choisis sur la base de leur rentabilité.*» Ce qui veut dire, en vertu de l'article 50 (92A-1) de la Constitution Canadienne de 1982 : (1) que les Inutsh seront dès lors reconnus comme un gouvernement autonome et souverain (ce que les autres citoyens du Saguenay–Lac-Saint-Jean n'auront jamais su se faire reconnaître en un siècle et demi) ; (2) que les Inutsh pourront recevoir pour leur profit exclusif des droits régaliens (royautés, redevances, taxes, etc.) sur les ressources naturelles et les activités qui en dérivent ; (3) que les Inutsh acquièrent un droit de regard discriminatoire sur nos propres programmes de développement collectifs et communautaires (ce qui est encore infiniment plus engageant pour notre avenir collectif) ; (4) que les Inutsh, à chaque fois qu'ils le jugeront nécessaire et jusqu'à la fin des temps, pourront recourir à la Constitution devant la Cour suprême du pays pour la tripoter et réclamer d'autres droits exclusifs ; (5) et que les droits collectifs qui leur sont concédés dans ce traité leur donnent également un droit de regard sur l'ensemble du Québec qui passe sous tutelle (lire la filière) amérindienne...

Et cette histoire d'horreur ne s'arrête pas là ! «*Par la signature du traité, peut-on également lire à l'article 1 du même projet, le Québec et le Canada reconnaîtront aux Innus de Mamuitun un titre et des droits au sens de l'article 35 L.C. 1982 [qui est la Loi Constitutionnelle du Canada] sur le territoire de Nitassinan, au Québec, lesquels seront confirmés dans le traité.*» Et ce n'est pas tout ! À l'article 1.1, il est également écrit que : «*les Innus de mamuitun auront un titre foncier protégé par l'article 35 L.C. 1982 [et que] le Québec acceptera, de plus, de renoncer aux droits de la Couronne sur ces terres ou, au besoin, de transférer ces droits aux Innus. —Ce titre assurera aux Innus de Mamuitun la propriété des terres et des ressources renouvelables et non renouvelables de Innu Assi et leur confirmera l'exploitation des ressources fauniques, aquatiques, hydriques et hydrauliques, forestières, floristiques et minérales qui se trouvent sur Innu Assi.*» (*Approche commune*, p. 2)

Ce qui veut dire, en vertu de cette clause constitutionnelle majeure ouvrant sur une multitude de possibilités, que les meilleures portions du territoire de la Côte-Nord et du Saguenay–Lac-Saint-Jean et toutes ses ressources naturelles relèveront d'une nouvelle province, un «pays» (le Nitassinan Mamuitun), pour mieux dire, caché dans la province et placé sous le diktat amérindien qui interdira dès lors aux régionaux (c'est-à-dire Nous) de réclamer une part équitable de la richesse collective de ce pays. Comment oublier devant ce revirement fondamental de notre histoire, que les autochtones de ce pays sont une société fermée qui n'accepte aucun apport migratoire et qu'ils ne reconnaissent «Inutsh» que ceux qui y sont admis par la voie du sang, que ceux qui sont appelés à devenir membres du «peuple élu».

Il y a ici —et je pèse mes mots— l'aveu d'une initiative ministérielle non fondée sur un mandat démocratique, matière à exiger la démission du gouvernement coupable, raison d'y voir une haute trahison envers le peuple Québécois —et plus particulièrement envers les peuples de la Côte-Nord et du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui deviendront des déportés dans leur propre pays. Une question me revient encore à l'esprit, avant de passer à la conclusion : Qu'est-ce qui peut bien pousser un

gouvernement provincial à voler à son peuple une portion de son territoire et à le transférer ainsi à une communauté définie par la race, totalement fermée d'apport migratoire et constituant à peine 1% de la population ? Où sont, mais dites-moi donc ! où sont les traités antérieurs passés avec les Inuit et qui obligent, ce gouvernement, en vertu de la Constitution de 1982, à procéder à un transfert de terres publiques de la sorte ?

Pour m'assurer qu'on m'ait bien compris, ce traité concède aux «premières nations» tous les droits et privilèges d'un peuple souverain, mais s'occupe de confier au reste des Québécois (les Blancs puisqu'il faut le dire ainsi) tous les devoirs —ce qui est de l'esclavage à peine déguisé, ce qui est la *féodalisation* d'une société qui se croyait affranchie de toute tyrannie, ce qui est du racisme constitutionnalisé et imposé à 99% de la population par un groupuscule qui a réussi à se faire reconnaître une montagne de privilèges exclusifs sur la base de l'hérédité. Pour les députés, les maires, les préfets de comtés et de MRC qui n'auraient pas compris, les municipalités de la Côte-Nord et du Saguenay–Lac-Saint-Jean ne seront plus que des réserves de «Canadiens-français» coincées au cœur d'un «pays» qu'on leur aura volé par l'entremise d'un traité (disons plutôt un acte de reddition) signé par des généraux, les nôtres, qui ont cassé leurs épées et parafé le tout sans condition avant même d'avoir livré bataille. Les Plaines d'Abraham, prise deux, mais en plus tordu, en plus conséquent, en plus définitif car il n'y aura plus de retour possible après la ratification de ce traité ! De fait, jamais peuple n'aura été conquis de façon plus vilaine, plus sournoise, plus déloyale ! Et c'est de nous, d'une histoire niée et dépouillée de toute sa substance profonde, de nos enfants et de leur avenir immédiat, à court, à moyen et à long terme dont il est question ici !...

C'est, franchement, à faire frémir les Québécois —surtout les Canadiens-français— qui ont cru à ce pays et qui ont fait confiance à ce parti nationaliste qui gouverne à Québec et qui brade notre héritage foncier et historique pour des motifs parfaitement obscurs!... Une telle trahison de la part du Gouvernement du Québec justifie et autorise dès lors, en droit international, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord et d'autres régions aux territoires contigus (la Gaspésie et l'Abitibi par exemple qui sont littéralement dépouillés de leurs ressources par Québec), à faire sécession et à chercher ailleurs une union politique...

L'arrêt de mort de la nation canadienne-française !!!

De fait, on l'aura vu à partir de l'article 35 de la Loi Constitutionnelle Canadienne, ce traité signe l'arrêt de mort de notre communauté canadienne-française et il marque le point de départ d'une rupture historique entre nos deux peuples —et Québec ! Il finit de nous détrousser de notre citoyenneté, de la possibilité de faire des choix pour notre avenir collectif, d'avoir un droit de regard sur notre développement et nos ressources naturelles, d'aspirer à des jours meilleurs pour notre descendance, d'avoir une patrie qui assure notre survie et la dignité à tous sur la base du respect fraternel, un «pays» où chacun est assuré de naître et de vivre libre et égal en droits sur sa terre, dans sa patrie. J'ai beau retourner la question dans tous les sens, je ne puis me résoudre à reconnaître à quelques-uns des nôtres —furent-ils nos frères et nos sœurs amérindiens— le privilège de construire leur prospérité (\$\$\$) en me dépouillant de mon avenir.

Je crois qu'il nous faut, l'un et l'autre, faire preuve de retenue et d'humilité pendant qu'il est encore temps. Mais je crois aussi que la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean—Côte-Nord doit se réveiller et s'impliquer pour contrer ce traité si elle ne veut pas se retrouver, demain matin, vassale et valet de chambre d'un conclave qui a triché et pillé à pleines mains dans le tabernacle constitutionnel, avec la complicité du législateur (la «Couronne»!)! Nos droits, nos libertés, notre citoyenneté et notre avenir n'ont jamais été si menacés. Il nous faut revenir à la base de ce qu'est une société humaniste pendant qu'il en est encore temps, faire ressortir l'âme des choses, s'inspirer de l'esprit de la nature qui nous entoure et de notre histoire, revoir à l'abri du chant des Méduses le plan qui doit nous permettre d'harmoniser davantage nos rapports.

Mais ce qui importe pour l'heure, si cela est encore possible, c'est d'éviter tout débordement d'émotions, c'est de rester le cœur sain et la tête froide devant le danger impérieux qui nous menace, voir de quelle manière l'une et l'autre des deux communautés peuvent se libérer de l'impasse, grandies si possible (!), et en toute dignité. Lorsque ce litige sera solutionné —pas soldé perfidement par des étrangers (notamment les fonctionnaires de Québec et de Montréal) qui n'ont que faire de nos malheurs et qui vivent de nos divisions !—, il nous faudra bien reprendre la route, côte à côte, pour le meilleur et pour le pire. Éviter de construire un enfer dans un coin de paradis, voilà une responsabilité dont aucun traité ne peut nous préserver. Oui ! plus j'avance dans cette affaire, plus j'ai l'impression de vivre certains passages des *Protocoles des sages de Sion*, cette main noire qui bouge derrière les têtes de la mondialisation et qui planifie la domination des peuples de la Terre (y compris le peuple montagnais !). Jusqu'à maintenant, je m'étais plu à croire que nous avions échappé à ce noir présage, mais ce différend fondamental qui nous oppose aujourd'hui me révèle tout le contraire.

Dans mon esprit, rien de plus clair. Notre avenir commun est tout tracé d'avance : nous serons unis comme des frères et des sœurs et non comme des seigneurs avec leurs domestiques, ou nous ne serons pas longtemps. Et je me ferai devoir de m'assurer qu'il n'y aura point de droits et libertés accordés à l'un s'ils ne sont point accordés à l'autre ! «*Une démocratie doit être une fraternité*», disait avec beaucoup de justesse et d'à-propos Antoine de Saint-Exupéry dans ses *Écrits de guerre*, sinon elle est «*une imposture*.» Nul ne m'en voudra de rappeler au peuple et à ses représentants que nous y sommes !...

Russel Bouchard,
Pays du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
1er août 2000

De l'égalité des chances et de la reconnaissance des droits collectifs de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean *

Russel Bouchard

«Les opprimés font-ils entendre leurs réclamations ? Le prince met tout en oeuvre pour étouffer la voix publique. Il envoie de tous côtés des émissaires séduire la partie la plus vile de la nation, il s'en fait présenter de flatteuses adresses qu'il oppose aux justes griefs du peuple; puis joignant l'insulte à l'outrage, il vante la douceur de son gouvernement, & fait passer un peuple mécontent pour une poignée de mal intentionnés.» Marat, *Les chaînes de l'esclavage*, 1774

[Retour à la table des matières](#)

Chicoutimi, le 20 septembre 2000
Monsieur Bolduc,

J'ai évidemment eu l'occasion de lire vos chroniques et celles de votre collègue de pupitre, M. Cabana, consacrées au traité «Chevrette-Ilnutsh». Bien que les titres soient un peu «flashés», je me sens tout de même confortable avec la couverture générale que vous avez su y donner, l'un et l'autre. Le moins qu'on puisse dire cependant, s'il est toujours séant d'y apporter quelques nuances, c'est que la meute ministérielle soit sortie finalement de sa caverne pour montrer les dents. Nous voilà donc, à tout le moins, instruit de l'âcreté de leur haleine !... La semaine dernière, le tout Saguenay accueillait en ses murs cinq ministres péquistes, cinq beaux gros ministres bien dodus rien que pour nous, et aujourd'hui nous accueillons sur nos ondes (CBJ-Radio Canada) le ministre délégué aux Affaires autochtones du Québec, votre présent invité. Ne nous manque plus que le Prince !

* Lettre ouverte adressée au journaliste Denis Bolduc, en réplique à son dossier publié dans le *Journal de Québec*, les 18, 19 et 20 septembre 2000.

Comme il est de son habitude depuis le coulage médiatique du projet d'*Approche Commune /2000*, le ministre et député de Joliette —un pur étranger du «pays» du Saguenay–Lac-Saint-Jean soit dit en passant— utilise un langage de tavernier pour pourfendre ceux qui ont le malheur de ne point penser comme lui, et tire sur le messenger plutôt que de lui opposer une argumentation digne d'un homme public, représentant élu du peuple de surcroît. Très primaire —dans le sens de primitif— comme réplique ! Qualifier de «*raciste*» un citoyen qui réclame justement le droit à l'égalité des chances, la parité des droits et devoirs entre les peuples qui habitent ce pays, c'est aller à l'encontre de la vérité toute simple, c'est carrément sombrer dans la démagogie. La rhétorique hystérique de M. le Ministre étant imperméable à tout enseignement et défiant toute intelligence, vous comprendrez qu'il serait peine perdue d'y opposer quelques sueurs d'humanité. L'État n'accorde et ne concède que ce qu'il est trop faible pour refuser, disait Durkheim, et dans le contexte de traité qui nous préoccupe nous avons là un bel indicateur pour jauger de la force de ce Gouvernement et pour apprécier sa capacité de réagir contre ceux (les Inutsh) qui minent son pouvoir. Mais que voulez-vous, la paix avec les descendants d'aborigènes constitue la première condition gagnante au référendum projeté sur l'indépendance du Québec, et peu importe, pour les promoteurs, qu'il faille larguer pour cela la souveraineté des régions périphériques (dont la mienne).

« *Nous rejetons tout double standard sur les concepts de peuple, de droit à l'auto-détermination ou d'intégrité territoriale. Cela peut mener à des violations graves de droits humains fondamentaux.* » Voilà une pensée à laquelle nous adhérons sans réserve ! Ces paroles ont été prononcées par l'Inutsh Armand McKenzie, de Mamit Innuat, devant la Commission des Droits de l'Homme, à Genève (28 juillet - 1er août 1997), pour dénoncer la démarche indépendantiste du Parti Québécois. Et si cette harangue particulièrement bien aiguisée a reçu un écho positif certain devant la communauté internationale, je vois bien mal comment ces mêmes gens —activistes Inutsh et ministres— pourraient refuser de reconnaître une parité de traitement et le bien-fondé de nos doléances en vertu de ce principe universellement reconnu. Il y a ici, admettons-le, un double langage particulièrement compromettant pour ceux et celles qui, comme M. le Ministre et M. le représentant de la communauté Inutsh, s'activent à reconnaître des droits particuliers à une minorité ethnique (environ 2%) du Saguenay—Lac-Saint-Jean au détriment de la majorité (98%) !...

L'affaire n'a pourtant rien de déraisonnable : si M. le Ministre et député du comté de Joliette est de bonne foi comme il le prétend, (1) qu'il reconnaisse simplement les droits collectifs de la population du Saguenay—Lac-Saint-Jean en vertu de l'article 15 de la Loi Constitutionnelle de 1982 (ce qui nous mettrait à égalité avec les Inutsh qui jouissent, eux, de l'article 35 de ladite Loi ; (2) qu'il inscrive également dans le traité toutes les protections, droits, privilèges et prérogatives qu'il prétend être nôtres et nous éviterons ainsi tout quiproquo pour l'interprétation qu'il faudra assurément y donner ; (3) qu'il accorde aux groupes réfractaires un budget pour qu'ils soient en mesure d'analyser encore plus convenablement, avec l'aide de juristes compétents en la matière, les tenants et aboutissants de ce traité ; (4) qu'il soumette son projet final au peuple visé par la voie d'un référendum ; et (5) qu'il s'engage à reconnaître le résultat au même titre que le référendum qui aura cours au sein de la communauté autochtone interpellée. Rien de bien compliqué : que la démocratie suive son cours sans entraves, sans boulets, sans devoir souffrir l'arrogance de ceux et celles qui ont la capacité de la manipuler...

15. (1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

(2) Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques. (Ré : Loi Constitutionnelle de 1982)

Au risque de me répéter, et pour que tout soit bien clair : je ne suis pas contre l'idée d'un rapprochement entre la communauté autochtone et la mienne (ce qui est même souhaitable), et ne m'opposerai à aucun projet de traité qui reconnaîtrait, noir sur blanc, mon existence en tant que peuple (ré : article 15 de la L.C.) et celle des descendants d'aborigènes. Mais je suis contre, je dirai même je dirai plus totalement contre l'idée d'accorder des droits à un faible segment d'une population sous prétexte de la qualité du sang —qui est justement le fondement d'un État raciste. Car c'est de cela dont il est question dans le traité «Chevrette-Ilnutsh» : un pays, le Québec, qui favorise et cautionne des droits et privilèges à quelques-uns de ses habitants en fonction de la loi du sang et de la qualité de la race. Dans le *Dictionnaire du français plus* (1988, p. 1380), le «racisme» est défini comme suit : «*Théorie fondée sur l'idée de la supériorité de certaines «races» sur les autres ; doctrine qui en résulte, prônant notamment la ségrégation entre «races inférieures» et «races supérieures». Ensemble des comportements fondés, consciemment ou non, sur cette théorie, sur cette doctrine.*» N'est-ce pas là, dites-moi, la sacralisation de cet état de fait que tend à confirmer le projet d'*Approche Commune / 2000* ???

Que M. le Ministre me prouve —noir sur blanc, encore une fois— qu'il n'en n'est rien dans son traité et que nous nous éloignons de ce danger en le paraphant, et je m'engage à revoir ma perception de cette chose contre nature qu'il nous pousse par derrière. Et pour ce qui est de ma qualité d'historien, je crois que le député de Joliette ne dispose d'aucun prérequis en cette matière pour avoir droit de porter un tel jugement de valeur sur mes attributs professionnels et charismes d'auteur. Du reste, M. le Ministre a déjà beaucoup de bonnets à porter dans ses officines et alcôves et est déjà harnaché du bât qui supporte toutes les incohérences de son régime, s'il est un conseil que nous pouvons lui donner avant qu'il ne s'effondre sous le poids du ridicule, qu'il évite de mettre ses sabots dans les prés de l'histoire pour ne pas devoir coiffer celui de l'Âne. Un autre jour et à un moment que nous jugerons opportun, il faudra bien que ce fonctionnaire s'explique envers l'histoire et qu'il justifie les fondements de la carte territoriale du «pays» Ilnut telle que dessinée par les historiens qui lui sont inféodés. Ce jour venu, le fagot d'épithètes de Monsieur le Ministre comptera pour bien peu dans la balance...

« *Ne forçons point notre talent ;
Nous ne ferions rien avec grâce :
Jamais un lourdaud, quoi qu'il fasse,
Ne sauroit passer pour galant. »*
Livre quatrième, Fable 5.

P.-S. Si, au cours d'une nuit sans lune vous avez l'occasion de rencontrer monsieur Chevrette dans une ruelle obscure comme il s'en trouve à foison dans les environs du Parlement de Québec, dites-lui bien pour moi, je vous prie, que mieux vaut avoir

«l'ivresse du micro», qu'avoir celle du pouvoir. La première se sèvre, la seconde est une tare qui appelle toutes les autres...

Une «Approche commune» qui exclut au lieu d'inclure !... *

Russel Bouchard

Qu'est-ce qu'un pays, si ce n'est une communion d'individus qui partagent une histoire commune (donc un passé), un territoire commun (donc un présent) et un idéal commun (donc un avenir), si ce n'est l'unicité dans le combat pour la survivance, si ce n'est la reconnaissance de la contribution de l'autre à la personnalisation de l'espace communale, la nation ? Quelqu'un de mon pays qui me dit que je suis étranger au sien, me dit que je ne suis pas, m'exclut, m'interdit l'accès à ma mémoire, m'extirpe de mon présent et me ferme à mon futur.

R.B.

[Retour à la table des matières](#)

Le 14 juillet 2000, en pleine période estivale, les Saguenéens et les Jeannois apprenaient que les négociateurs des gouvernements fédéral (André Maltais) et provincial (Louis Bernard) et les représentants du «Conseil tribal Mamuitun» (Rémy Kurtness), s'étaient finalement entendus (le 19 janvier précédent !!!) dans un projet de traité baptisé sous le nom d'*Approche commune* ; négociations tripartites menées dans la plus stricte intimité, qui doivent sceller les règles régissant les rapports entre le gouvernement du Québec et les «Inutsh» du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Au sein de la communauté blanche régionale, totalement exclue de ce nouveau contrat social, l'annonce provoqua une prise de conscience populaire et suscita la création de la «*Société du 14 juillet*» qui dénonça avec force, vigueur, l'absence de transparence des instances qui ont ourdi ce plan dans le dos des citoyens ; son caractère particulière-

* Réplique à M. Guy Chevette, député péquiste du Comté de Joliette et ministre délégué aux Affaires autochtones du Québec, à propos de sa conférence donnée à Alma le 13 octobre 2000 sur le projet de traité qu'il entend signer avec les Inutsh et sur les motifs qu'il évoque pour le justifier.

ment raciste favorisant une minorité au détriment d'une majorité ; et son aspect particulièrement antidémocratique puisque les négociateurs entendent soumettre leur projet, par référendum, aux 4 000 Ilnutsh du Saguenay—Lac-Saint-Jean et qu'ils refusent ce même droit aux 282 000 autres citoyens occupant le même territoire.

La semaine dernière, le 13 octobre 2000, le ministre délégué aux Affaires autochtones du Québec, M. Guy Chevrette, était à Alma pour répondre avec beaucoup de fougue aux détracteurs de son projet devant une foule de décideurs et de citoyens qui avaient accepté de déboursier 20\$ pour l'entendre ! Dans sa diatribe, le bouillant ministre a soulevé notamment quatre points d'ordre sur lesquels il assoit sa rhétorique : (1) que le territoire concerné dans cette approche, *«représente environ un huitième des 200 000 kilomètres carrés qui constituent l'ensemble du territoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord»* et que ceux qui prétendaient le contraire faisaient du *«charriage»* ; (2) que *«les terres resteront publiques et seront sous la juridiction de Québec, de sorte qu'il n'est pas question de léguer du territoire»* ; (3) *«qu'il était temps qu'on dise les choses comme elles sont»* (ce qui sous-tend que monsieur le ministre s'est appliqué, jusqu'à ce jour, à les dire autrement !) ; (4) et qu'il fallait procéder ainsi *«au lieu de nous en mettre aux tribunaux [afin de] bâtir avec les autochtones des relations harmonieuses»*.

Que faut-il répondre à ceci et à cela ?

(1er point d'ordre) Les superficies impliquées. — Sur le territoire de Mashteuiatsh, l'une des trois provinces du futur Nitassinan Mamuitun, l'Annexe 1.1 (pp. 13-14) du document titré *Approche commune*, donne ceci :

—*«Terres ajoutées»* (151,8 km²) : ce territoire représente un agrandissement de la réserve de Mashteuiatsh, avec tous les droits de propriété inhérents ; on y trouve un espace au sud de la réserve (4 km²) ; l'embouchure de la rivière Mistassini (6,8 km²) ; le lac Ashuapmushuan (134 km²) ; le lac Onistagan (7 km²).

—*«Sites patrimoniaux sur des terres du domaine public»* (883,6 km²) : ce territoire représente des espaces *«protégés au moyen d'une réglementation mutuellement agréée»* entre le gouvernement du Québec et les Ilnutsh... et à **l'exclusion des régionaux** qui n'auront plus grand mot à redire sur leur gestion, sur leur utilisation et sur leur exploitation pour des fins récréatives ou autres. Ces territoires deviendront la cour arrière, le terrain de jeu et la réserve naturelle des Ilnutsh. On y retrouve les lacs Onistagan (595 km²), Alex (123 km²), Tchitogama (0,6 km²), Connely (6 km²), des Cygnes (40 km²), aux Rats (7 km²), Élane (15 km²), au Foin (79 km²), et des espaces sur les rivières Péribonka, Manouane et Mistassibi Nord-Est (18 km²).

—*«Parcs»* (3167 km²), pour un total de 4202,4 km² impliqués dans l'avenir du traité. Et pour l'ensemble des trois provinces, le traité dit ceci : *«Une superficie approximative de (8000 km²) sera convenue pour l'établissement de quatre parcs [qui] seront administrés exclusivement par les Innus de Mamuitun en vertu d'une fiducie perpétuelle ou d'un bail à long terme. Dans ce dernier cas, ce bail sera renouvelable à perpétuité. La réglementation en vigueur prendra en considération la définition internationale des parcs, en tenant compte des particularités découlant d'une gestion autochtone et de la reconnaissance par la communauté internationale du statut particulier des Autochtones en cette matière.»*

Cela dit, le «*un huitième des 200 000 km²*» du territoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean—Haute-Côte-Nord impliqué dans le traité et tel que soutenu vendredi dernier dans la sortie publique de M. Chevrette (*Le Quotidien*, 14 octobre 2000), s'éloigne passablement des «*500 km²*» qu'il lançait dans la mêlée le 24 août dernier (*Le Quotidien*, 25 août 2000), et se distance davantage des «*256 km²*» qu'il déclarait dans *Le Devoir* du 20 juillet. S'il est une chose qui m'apparaît claire aujourd'hui après trois mois de tergiversations, c'est que les chiffres de monsieur le ministre fluctuent au gré de ses apparitions publiques et que cette absence de cohérence est loin d'aider à comprendre la subtilité des termes et considérants d'un protocole qu'il défend avec les ongles et les dents, sans égard aux vérités, aux engagements et aux attentes dont il est porteur.

(2e point d'ordre) *Le Saguenay—Lac-Saint-Jean, terre indienne.* — Pour le reste et l'ensemble du territoire inclus dans la carte du Nitassinan Mamuitun, l'*Approche commune* dit clairement (p. 7) que les Innutsh exerceront une autonomie constitutionnelle, décisionnelle et gouvernementale sur un territoire délimité et sur les populations qui y vivent, ce qui rassemble, en un traité devenu force de loi, les caractéristiques fondamentales d'un pays souverain.

«Les gouvernements innus demandent à exercer des compétences législatives sur ces territoires **ainsi que sur leurs citoyens**. Ces compétences, encore à déterminer, seraient encadrées par des constitutions innues conformes aux dispositions de l'entente à venir. Des accords visant notamment l'accès à ces terres pour fins d'utilité publique seraient convenus. — Sur le reste de Nitassinan, les droits de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette à des fins traditionnelles et ancestrales ainsi que modernes seraient reconnus. Les Innus se verraient aussi octroyer un droit de partage des redevances issues de l'exploitation des ressources naturelles et un droit de participation réelle à la planification et à la gestion du territoire, des ressources naturelles et de l'environnement. Des sites patrimoniaux et des parcs gérés par les Innus font aussi l'objet de discussion.»

(Rémy Kurtness, in Piekukami Innutsh, vol. 8, no 6, 21 août 2000, p. 7.)

«On est les précurseurs des premières revendications urbaines», dit M. Nepton. «Nous sommes trois communautés atikamek-montagnaises à négocier avec les deux paliers du gouvernement. On est allé plus loin que n'importe qui d'autres. Des communautés d'Australie nous contactent pour savoir comment fonctionne un tel regroupement, mais les négociations s'appliquent partout différemment. Le chemin qu'on va tracer servira aux Nisga'as de la Colombie-Britannique, aux autochtones des États-Unis», rajoute M. Nepton.»

(Alain Nepton, *La Pige*, 8 octobre 2000, p. 3)

(3e point d'ordre) «*Dire les choses comme elles sont*» — En effet ! Dans mon esprit et dans celles des signataires de la «déclaration du 14 juillet», il n'a jamais été question de nier le droit et le bien-fondé d'un traité entre les Innutsh et le Gouvernement du Québec. Dans ce genre d'entente, il faut convenir cependant que ce qui est bon pour l'un doit être nécessairement bon pour l'autre et ne peut lui être refusé s'il en exprime le désir. Qu'on reconnaisse aux Innutsh des droits collectifs en vertu de l'article 35 de la Loi Constitutionnelle de 1982 ¹ n'a rien de condamnable en soi.

¹ 35.(1) Les droits existants —ancestraux ou issus de traités— des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.

(3) Il est entendu que sont compris parmi les droits issus de traités, dont il est fait mention au paragraphe (1), les droits existants issus d'accords sur des revendications territoriales ou ceux susceptibles d'être ainsi acquis.

Mais je suis farouchement d'avis que la population du Saguenay—Lac-Saint-Jean doit être partie prenante dans cette démarche, qu'elle ne peut en être exclue et qu'elle doit être reconnue comme une entité politique à part entière et au même titre que le peuple Inuit. Ainsi, en vertu de l'article 15 de la Loi Constitutionnelle de 1982¹, (2)² le dépôt du projet d'*Approche commune* autorise désormais la collectivité «non-autochtone» de cette région à exiger la reconnaissance des mêmes droits collectifs que ceux accordés à nos frères Inutsh ; ce qui en fera une «société distincte», une société en marche vers un avenir prometteur, une société plus juste et sans discrimination, et ce qui évitera d'en faire une société dépouillée de son histoire et de ses droits, une société incapable d'agir sur son présent, dramatiquement coupée de son avenir.

(4e point d'ordre) ***Le recours « aux tribunaux »*** — «*Dire les choses comme elles sont*», monsieur le ministre, c'est également prendre le temps de dire que les Inutsh de Mashteuiatsh n'ont jamais signé de traité qui les inscrit dans le rôle constitutionnel. Ce qui veut dire, en d'autres mots, que les Inutsh de Mashteuiatsh ne pourraient plaider avec une chance appréciable de succès et en vertu de l'article 35 de la Loi Constitutionnelle, les «*droits issus de traité*» puisqu'ils n'en disposent d'aucun pour l'heure ; ce qui veut dire également que les Inutsh de Mashteuiatsh n'ont toujours pas de «*droits existants issus d'accords sur des revendications territoriales*»; et ce qui veut dire enfin que les Inutsh de Mashteuiatsh devraient, en cas d'échec de l'*Approche commune*, faire reposer le fondement de leurs revendications sur le principe des «*droits ancestraux*» —une alternative beaucoup moins prometteuse pour la suite des choses qu'ils entendent donner l'un et l'autre à leur association conclue dans notre dos. Et là où le bât blesse (encore une fois !) monsieur le ministre, c'est que la Loi Constitutionnelle ne définit pas les traités nominatifs, ni les territoires ancestraux (d'où la carte erronée qui a été dessinée autour d'un projet et d'une reconnaissance administrative et non pas à partir d'une réalité historique, solide, empirique et vérifiable).

En bref,

On aura compris que le projet d'*Approche commune* ne vise à reconnaître que des droits aux Inutsh (moins de 2% de la population), qu'il leur concède un territoire grand comme un pays et qu'il exclut de ce grand partage un peu plus de 98% de la population du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Rien dans ce traité ne reconnaît l'existence et ne vise à protéger les droits et prérogatives des 282 000 personnes «non-autochtones» qui y vivent et que le Gouvernement du Québec s'applique à assimiler à celles de Montréal. En dépit des non-dit de monsieur le ministre et du mutisme de ses vis-

[Note : Les paragraphes 35(3) et (4) ont été ajoutés aux termes de la *Proclamation de 1983 modifiant la Constitution* [n° 46 *infra*.]

¹ 15.(1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

(2) Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques.

[Note : Cet article n'a pris effet que le 17 avril 1985. Voir le paragraphe 32(2) et la note correspondante.]

à-vis, c'est Québec et Montréal qui négocient — pour leur propre bénéfice, sans notre aval et sans se soucier de nos intérêts— avec une minorité des nôtres (4000 personnes) jouissant des prérogatives d'un peuple souverain, au nom de la race, au nom de la loi du sang, au nom d'un irrecevable droit du premier occupant. C'est ce qu'on appelle la féodalisation d'une société, c'est reconnaître des droits régaliens et des privilèges à 4000 seigneurs, c'est réduire 282 000 personnes au rôle de censitaires, bref c'est le retour au Moyen-Âge !

De fait, par ce traité, la qualité de citoyen sera un privilège attribué ou retiré, selon qu'on est de la «première nation» et statué aborigène, selon qu'on appartient à une nation de seconde zone sans aucun pouvoir de représentation sur le «pays». Et cela, dans la perspective d'une société qui se veut tournée vers le XXI^e siècle, d'une société qui veut éviter de sombrer dans le piège du racisme et de l'apartheid, d'une société qui veut vivre en conformité avec les lois naturelles rattachées aux principes universels de l'égalité des chances, de la justice, de la liberté et de la fraternité, cela est fondamentalement inacceptable !

En conséquence, nous réitérons avec plus de conviction que le territoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean appartient à tous ceux et celles qui l'habitent, qu'il est un et indivisible et qu'il ne saurait être question de laisser à des tiers le droit de se l'approprier, le droit de décider sans notre accord majoritaire ce qui est bon et souhaitable pour nous et pour l'ensemble. Passer outre à ce principe, serait faire preuve d'une grave inconséquence de la part des gouvernements concernés ; ce serait bafouer la première loi naturelle voulant que tous les hommes naissent égaux, qu'ils ont droit à la liberté et qu'ils peuvent aspirer au bonheur, et ce serait mépriser la première loi sociale qui garantit à tous les membres de notre communauté le droit et les moyens d'exister. Passer outre à ce principe, ce serait plus bêtement mettre en place les conditions qui créent les malheurs des peuples, les conditions qui construisent la souffrance des gens, les conditions qui allument les brasiers de la révolte et les bûchers de la tyrannie. Et cela, les hommes et les femmes libres de ce «pays» ne sauraient l'accepter ! Et pour que tout soit clair, nous rejetons ce projet de traité titré *Approche commune* parce qu'il est raciste et inéquitable pour les 286 000 citoyens de ce «pays», parce qu'il est sans avenir pour notre peuple, parce qu'il est porteur de troubles et parce que nous sommes convaincus qu'il ne saurait y avoir de paix à long terme là où la justice n'est pas souveraine, là où la loi du sang prévaut sur les considérations humaines.

Russel Bouchard
Pays du Saguenay—Lac-Saint-Jean
18 octobre 2000

Les droits collectifs des Blancs résidant au Saguenay–Lac-St- Jean : réflexion pour demain *

Charles Côté

[Retour à la table des matières](#)

Chicoutimi, le 29 août 2000
Monsieur,

Votre lettre à M. Clifford Moar parue dans *Le Quotidien* du 16 août 2000, m'a troublé. Dans vos propos, ceux qui s'opposent au projet de traité engageant le gouvernement du Québec avec les Montagnais, sont de machiavéliques agents fédéraux et des racistes xénophobes. Puisque je me suis opposé publiquement à ce traité, vous m'interpellez autant que ceux que vous visez dans votre lettre.

En tant qu'interpellé, je vous invite à ne pas interpréter mes prises de position au-delà de ce que j'ai affirmé à ce jour, pour ensuite discourir publiquement avec M. Moar de vos propres *inventions* touchant mes orientations politiques et mes sentiments à l'endroit de son peuple. N'ayant jamais eu l'occasion de vous parler, vous ignorez tout de moi. Aussi les opinions que vous avez formulées à l'endroit de ceux qui s'opposent à ce traité sont, me concernant, fausses sur toute la ligne.

* Réplique aux accusations publiques de racisme et de partisanerie fédéraliste relatives à la contestation, par la Société du 14 Juillet, du projet de traité titré «*Approche Commune (19 janvier 2000)*».

Je vous expose ici sommairement, mais sans compromis, les raisons pour lesquelles je m'oppose à ce projet, sans être pour autant agent fédéral, agent provincial ou raciste.

La face cachée du Traité

Contrairement à la majorité des Saguenéens et des Jeannois à qui on a refusé l'accès au traité et qui, de ce fait, n'ont pu le lire, j'en ai pris connaissance, cinq fois plutôt qu'une. Non pas que le texte soit obscur, mais parce que ce qu'on y retrouve est, de prime abord, à peine croyable! Par ce traité, les Montagnais accèdent politiquement au 21^e siècle, alors que les régions du Québec - et la nôtre en particulier - se retrouveront ainsi reléguées à l'âge de pierre. Et comme les Montagnais habitent le même pays que nous, ce traité heurte de plein fouet les valeurs que je défends, et en particulier l'égalité des chances pour tous, quelle que soit la communauté d'appartenance.

Par-delà les territoires concédés et les «compensations» financières qui ont retenu l'attention de la plupart des commentateurs, le traité concède explicitement au peuple Montagnais :

- *un droit d'élaborer des constitutions amérindiennes* : le droit de décider des principes qui fondent le droit de décider (p. 3);
- *une compétence législative et un pouvoir législatif* : l'équivalent d'un parlement ayant le droit de décider (p. 3 et p. 7);
- *une autonomie gouvernementale* : le pouvoir d'appliquer les décisions arrêtées au niveau législatif. Cette autonomie est assortie d'une autonomie financière apparemment généreuse dont a abondamment parlé la presse radio-phonique (p. 7 à 9);
- *une certitude du traité* : donc le droit d'exercer à perpétuité les pouvoirs reconnus sur un territoire dont les frontières ne pourront jamais être rétrécies. Par contre, rien n'indique que ces frontières ne pourraient être éventuellement étendues (p. 3 et 12);
- le reste est de peu d'importance à mes yeux.

Êtes-vous conscient, monsieur, que les droits ainsi offerts sont ceux d'un *pays souverain*? Savez-vous que le gouvernement du Québec aliène ainsi les droits collectifs qu'il a toujours conservé jalousement pour lui seul jusqu'à maintenant? Vous rendez-vous compte qu'il le fait en faveur d'un peuple autre que celui auquel vous et moi appartenons ? Comprenez-vous qu'aucune région du Québec ne jouit des droits collectifs que le gouvernement du Québec veut accorder au peuple Montagnais? Vous rendez-vous compte que, désormais, ceux-ci seront seuls à jouir du droit de cité sur le territoire qu'ils posséderont collectivement donc à pouvoir se prévaloir du titre de *citoyens*? En effet, comme *résidents* du Saguenay-Lac-St-Jean - j'insiste sur le mot «résidents» - vous comme moi ne jouissons d'aucun de ces droits collectifs pourtant essentiels à l'existence et à la perpétuation de toute communauté humaine quelle qu'elle soit. Êtes-vous conscient que ce traité, fondé sur la race et l'ethnie, est *discriminatoire* envers les populations blanches, en particulier envers celle de votre région? Un droit n'est pas discriminatoire, lorsque personne n'en jouit comme

actuellement, ou encore lorsque tout le monde en jouit. Entre ces deux situations, il y a discrimination.

Dans ce contexte, le projet de concéder ces droits collectifs en nous oubliant, nous, est *aberrant* au plan politique et social. Ce qu'on projette d'établir ressemble à ceci : d'une part des populations de petite taille obtenant sur la base de la race une quasi-souveraineté avec le territoire, ses ressources, les pouvoirs décisionnel et exécutif et une part privilégiée de la richesse collective, donc une citoyenneté amérindienne fondée sur tous les attributs d'un état; d'autre part, de grandes populations ne possédant aucun de ces droits collectifs sur le territoire où elles résident. Celles-ci peuvent se prétendre une citoyenneté québécoise, limitée en fait à quelques privilèges de pacotille : la possibilité de vivre quelque part au Québec, d'y voter et de s'y localiser, mais avec l'obligation de se relocaliser au gré des volontés gouvernementales et du résultat des revendications de ceux qui ont accès à un titre territorial collectif comme première nation. Dans ce cadre, l'expression *première nation* pourrait désigner une *primauté de droit* faisant du droit de la majorité, un droit résiduel.

Je conteste la légitimité de ce traité non parce que je nie aux amérindiens les droits qu'ils obtiendront! Bien au contraire! Je le conteste parce qu'ils seront les seuls à se voir attribuer ce que je cherche désespérément à obtenir pour ceux de ma région, et ça, depuis fort longtemps déjà. Comme «aspirant-citoyen» je n'ai même pas, contrairement aux amérindiens, le privilège de réclamer au gouvernement du Québec, les droits qu'il reconnaît d'emblée aux Amérindiens. Dans les circonstances, vous pouvez me traiter de jaloux mais jamais de raciste : j'attends du gouvernement qu'il respecte ceux de ma race...

Une version québécoise de la Liste de Schindler

Pourquoi, demanderez-vous, l'accès à ces droits nous est-il à ce point important et nécessaire? Pour répondre à cette question, je vous renvoie à la première version du petit catéchisme de la religion à laquelle vous semblez adhérer. Il s'agit en l'occurrence de la version originale du programme du parti québécois paru en 1970 - et présenté voilà 30 ans par M. René Lévesque, un héros national - sous le titre évocateur de «*La Solution*». Je réfère ici à la page 36 de l'ouvrage, au paragraphe qui porte sur les orientations du parti indépendantiste en matière de développement régional et d'aménagement du territoire.

Dans *La Solution*, on peut lire : «*L'une des premières et les plus urgentes missions de l'office du plan sera de préparer un plan complet d'aménagement, d'équipement et de développement régional... Tout cela doit être conçu dans l'optique d'une urbanisation presque intégrale de la population [du Québec] et tenir compte des constatations suivantes (p. 36) : La population rurale et semi-rurale est appelée à disparaître.*»

Ceci est en passe de devenir une réalité. À titre indicatif, en 1996 les agriculteurs ne représentaient plus que 2,35 % de la main-d'œuvre du Saguenay-Lac-St-Jean et 2,20 % de celle du Québec. Chez nous, ils constituent à peine 1,06 % de la population totale. «*La population dans son ensemble consomme déjà plus de services que de produits. Les tendances actuelles sont telles que d'ici 20 ans [donc en 1990] l'on peut*

s'attendre à ce que la consommation soit constituée des 2/3 par des services privés ou publics. La majeure partie de la main-d'œuvre va travailler dans le secteur des services.»

Aujourd'hui, cet «objectif» est déjà très largement dépassé puisque, toujours selon le recensement canadien et fédéral de 1996, 80 % de la main-d'œuvre québécoise et 79 % de celle du Saguenay-Lac-St-Jean travaillaient dans des secteurs de services publics et privés; c'est-à-dire dans d'autres secteurs que l'extraction des matières premières (agriculture, forêts, mines, chasse et pêche, etc.) et la transformation de celles-ci, comme par exemple chez Alcan, Abitibi-Price ou dans d'autres industries de transformation. Cela signifie, maintenant, que 80 % de ceux qui réussissent à vivre de leur travail, le font dans le secteur des services publics et privés. C'est donc dans les services qu'il leur fallait chercher un emploi pour réussir et pas ailleurs!

«Alors que la consommation de produits peut se faire en n'importe quel point du territoire, la consommation de services ne peut se faire qu'en un certain nombre d'endroits. Il faut donc combiner cette constatation avec celle de l'urbanisation presque intégrale et baser le développement urbain sur des villes-métropoles... L'orientation des investissements publics doit faire de ces villes des centres d'accueil et des points de distribution de services de premier ordre.»

Vous rendez-vous compte que nous trouvons ici un plan, une orientation explicite visant à la désintégration des régions rurales? En effet, comment une région rurale peut-elle se développer économiquement, socialement, démographiquement, etc. si le type d'industrie où l'État décide d'investir de tout son poids - les services publics en l'occurrence - ne correspond pas à celui auquel cette région peut avoir accès? Vous êtes-vous déjà rendu compte que, partout, l'État est le plus gros employeur du pays ?

«En dehors de Montréal, il faudrait donc mettre l'accent sur le développement, par exemple, de Québec et de sa banlieue, de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, de Hull, de Sherbrooke, de Rouyn-Noranda, de Chicoutimi, Jonquière, Kénogami, Arvida, de Sept-Iles, de Rimouski.»

Comment réagiriez-vous aujourd'hui, en l'an 2000, si vous habitiez en Gaspésie, au Lac-St-Jean ou dans n'importe quelle autre partie du Québec, ville ou village, qui ne figure pas dans cette *Liste*? Cela vous laisserait-il indifférent d'apprendre le sort qui était implicitement réservé à votre communauté voilà 30 ans? Cela vous laisserait-il indifférent de constater que depuis lors celle-ci perd systématiquement ses jeunes, contraints de s'expatrier dans les centres urbains pour pouvoir travailler dans l'industrie des services publics - et des services privés qui en dépendent - afin de survivre? Personnellement, j'imagine que les gens de Dolbeau par exemple, s'en rendant compte, auraient toutes les raisons d'être furieux! Ceux qui restent à Chicoutimi, et qui croient au développement de leur région, auraient aussi toutes les raisons de l'être pour ceux qui restent à Dolbeau!

Quand on constate, aujourd'hui, que nos écoles primaires et secondaires *ferment*, faute d'enfants pour en justifier le maintien dans notre région, quand ensuite nos

cégeps et notre université tombent en difficulté financière faute d'inscriptions, ou que d'autres services publics sont «mutés» dans les grands centres du Québec, n'y voyez-vous pas la marque d'une *disqualification* de notre région à l'argent public? Quand nos commerces tombent en faillite, et que l'industrie de la construction périclite, faute de consommateurs, n'y reconnaissez-vous pas la conséquence inévitable de cette perte d'éligibilité à l'argent public? Quand enfin on incite nos jeunes gens - qui ont de l'initiative - à devenir entrepreneurs et à créer leur propre emploi pour extirper la région du marasme, que leur arrive-t-il, pensez-vous, lorsqu'ils sont confrontés au fait qu'il n'y a plus suffisamment de consommateurs ni assez d'argent disponible en circulation dans la région, pour écouler les produits qu'ils fabriquent?

Éprouvez-vous une réaction quelconque en voyant comment il est facile pour le gouvernement d'assurer, par un traité octroyant des *droits collectifs*, la survie de la communauté Montagnaise sur le territoire accordé, tout en refusant les mêmes droits collectifs aux populations blanches qu'on a *choisi explicitement* d'éradiquer?

Avant de connaître l'existence de ce traité, j'éprouvais déjà beaucoup de sympathie pour ceux qui avec un acharnement et un courage exemplaires, entretiennent l'objectif de développer une région qu'on ne laisse même pas appartenir à ceux qui l'habitent, privilégiant le développement d'industries allant à contresens des orientations gouvernementales explicites appliquées depuis 30 ans, et sans égard aux effets catastrophiques découlant de ces choix. Le recyclage de l'industrie des services gouvernementaux en industrie de production de biens matériels - suggéré dernièrement - promet d'être une épopée!

En boutade, depuis que j'ai pris connaissance du traité, je me rend compte que nos développeurs n'ont pas utilisé le bon moyen pour arriver à leurs fins. Il aurait suffi de nous faire reconnaître comme un des peuples autochtones du Saguenay-Lac-St-Jean - autochtones de race blanche - puis de conclure un traité comme celui des Montagnais avec le gouvernement du Québec, obtenant ainsi un territoire, le droit exclusif de profiter de ses ressources, une juste part de la richesse collective québécoise, plus l'éternité des droits obtenus *sans même que les parlements du futur puissent les désavouer*. Nous aurions un pays. Je vous dis cela en boutade, seulement pour mettre en contraste le traitement que réserve le gouvernement à deux communautés, la blanche et l'amérindienne.

Les accusations de racisme : une façade qui cache quoi?

Dans votre lettre à M. Moar, vous ridiculisez ceux qui s'affirment publiquement comme faisant partie de notre communauté, de la même manière que le font, par exemple, les Patriotes Gaspésiens : un mouvement populaire qui regroupe actuellement 20,000 membres sur une population de 103,000 personnes. Vous ridiculisez ceux qui selon vos termes, *osent écrire* dans leurs lettres «*Pays du Saguenay*» et «*Patriotes saguenéens*». O, mortel péché!

Pourtant quelques paragraphes avant, vous écriviez vous-même que les droits dont jouit le peuple de M. Moar «*n'entravent en rien le droit de mon peuple à occuper et à gérer son propre territoire*». Sur ce point, mon degré d'accord avec vous dépend de ce que vous entendez par «*mon peuple*». Si vous entendez par-là les

Québécois en général, je vous concède que 96 % de la population du Québec, ne résidant pas au Saguenay-Lac-St-Jean, ne se sentira pas, a priori, incommodée par ce qui pourrait déranger les individus qui y vivent, les Montagnais et les autres. Les famines qui sévissent en Afrique ne font mal qu'aux Africains! Par contre, si ce que vous entendez par «*mon peuple*» réfère à la population du Saguenay-Lac-St-Jean, là, je vous demande de m'indiquer où vous êtes allé pêcher l'idée que collectivement, nous aurions, vous et moi, un droit particulier d'occuper et de gérer notre propre territoire. Car, contrairement au peuple de M. Moar, vous et moi ne jouissons pas des mêmes droits collectifs reconnus à son peuple, sur le territoire où nous résidons, et qui pourraient le cas échéant être entravés par le peuple de M. Moar.

Sauf erreur, si je juge de l'étendue de vos droits de citoyens - à partir de ceux qu'on me reconnaît dans les faits - ces droits se situent quelque part entre celui de pouvoir choisir la couleur des bégonias que ma femme plante dans son jardin, et le droit d'essayer d'influencer une décision du conseil municipal de Chicoutimi, ville où je demeure. Pour le reste, *rien* ne me permet de prétendre que les droits collectifs dont je jouis - et qui sont par conséquent les vôtres - soient comparables à ceux du peuple de M. Moar. En effet, quand le gouvernement peut prendre la décision de fermer des collectivités à l'insu de celles-ci et qu'il peut, en toute impunité, mener à terme ce «choix de société», il est *ridicule*, cynique ou simplement faux de prétendre que ce gouvernement a du respect pour les droits collectifs de ceux qu'il cherche délibérément à faire disparaître!

Si d'aventure vous jugiez déplacé le mot «*cynique*», sachez qu'on aurait pu utiliser les mots *indécent*, voire *criminel*. À ce sujet, un autre passage de votre lettre affirme : «*Les deux gouvernements de chacune de nos nations, élus démocratiquement ont le pouvoir et le devoir moral de commander des changements nécessaires en signant des ententes et en votant des lois.*» À cet égard, comment pouvez-vous ignorer que tous les membres de chacun des deux paliers de gouvernement, tant fédéral que provincial, qui assument conjointement la gouverne de nos deux nations sont *nommés* à cette fonction et qu'à ce titre aucun de ces membres n'y est élu par les citoyens?

Ignorez-vous encore que, dans notre propre région l'actuel député de Chicoutimi (qui a mandat de vous représenter), comme ceux de Dubuc et de Roberval pour leurs commettants, ne font pas partie du gouvernement? Comme d'ailleurs la grande majorité des députés du Québec, alors qu'ils ont tous été élus par les citoyens de leur comté respectif! D'où tenez-vous que les gouvernements ont le pouvoir de «*commander les changements*» au-delà de faire appliquer les décisions *déjà votées par les parlements*? D'où tenez-vous qu'une loi aurait déjà été votée par le parlement où votre député aurait quelque mot à dire sur la pertinence du projet de traité? Indiquez-moi la loi du parlement fixant au gouvernement les limites de la négociation du traité avec le peuple Montagnais?

Si, comme vos propos le suggèrent, vous reconnaissez d'emblée au gouvernement *que vous n'avez pas élu*, les droits de décider à la place du parlement et de représenter vos intérêts à la place de votre député, alors (!) pourquoi, je vous le demande (!), vous donner la peine de voter? En tenant ces propos, ce que vous révélez de votre compréhension des institutions propres à un pays démocratique, se situe exactement à l'opposé d'une démocratie. Peut-être êtes-vous victime de la difficulté que décri-

vaient si bien, jadis, deux commentateurs compétents mais anonymes dans le très officiel «Annuaire statistique du Québec (1989, p. 99)» :

«Les institutions politiques et administratives du Québec constituent un subtil échafaudage où il faut apprendre à distinguer les apparences de la réalité. Les textes juridiques ne correspondent pas toujours à la pratique quotidienne... Le lieutenant-gouverneur pose des actes officiels, mais il n'agit que sur l'avis du cabinet. L'électeur dépose un bulletin de vote marqué au nom d'un candidat local mais il vote bien plus pour le chef d'un parti. L'analyse des institutions révèle encore beaucoup d'autres situations similaires qui déroutent souvent l'observateur.»

Or dans le régime que vous décrivez - un machin comme disait le Général De Gaulle - le gouvernement *décide* en plus d'*exécuter*; le parlement cautionne (rubber stamper) au lieu de décider; et les administrés *assistent en spectateurs* et *subissent* les conséquences d'avoir été systématiquement évacués de leurs fonctions de citoyens : celle de mandater leurs députés respectifs pour assurer le respect de leurs droits collectifs, conformément aux termes d'une constitution (qui, soit dit en passant, n'existe pas au Québec); aussi celle de juger de la performance de leur mandataire à partir du résultat atteint au terme de leur mandat. Si je m'oppose à ce qui se pratique actuellement, m'accusera-t-on de racisme envers mon gouvernement? *Les Amérindiens n'ont rien à voir avec mon problème même si je ne peux éviter d'en parler*, car eux aussi n'ont pas le choix, tout comme moi, de faire ce qu'il faut pour survivre. Il font partie de mon décor, et moi du leur; telle est ma réalité.

Et la réalité !

À propos de ma réalité précisément :

- Quand c'est le député de Joliette qui interdit aux résidents du Saguenay-Lac-St-Jean de tenir une consultation populaire sur l'amputation d'une partie de leur terre natale ou d'adoption.

- Quand on apprend que ce projet se négocie depuis 20 ou 8 ans - selon les sources - sans que nous sachions au juste la nature de ce qui se négocie, ni en avoir débattu dans aucune campagne électorale, ni même avoir été invités à participer à cette négociation qui nous concerne au premier chef, par le biais de représentants *élus par nous...* (Je ne parle pas ici de préfets de MRC)

- Quand ainsi on constate que les députés élus pour représenter nos intérêts collectifs *n'assument pas leur mandat* parce que justement, nous n'avons aucun droit collectif à défendre. Ce qui place ces représentants dans une position très embarrassante... ou très confortable, c'est selon!

- Quand on apprend que la décision finale concernant ce traité sera prise - ou cautionnée - par l'Assemblée Nationale constituée à 53 % de députés du Grand-Montréal et à 4 % seulement par de députés du Saguenay-Lac-St-Jean. Alors...ça me fait rigoler jaune qu'on puisse me dire que j'appartiens à un peuple composé de citoyens!

Ce qu'on fait de nous correspond plutôt à une *masse d'administrés* ne jouissant même pas du droit d'être représentés à l'Assemblée Nationale. Même si je conteste la légitimité de ce traité, je considère comme parfaitement normaux les droits offerts aux Montagnais. Ce qui est anormal, c'est qu'on ne nous offre pas les mêmes droits. Chacun des États américains, comme chacune des Provinces canadiennes, jouit de ces mêmes droits. Vous pourrez le vérifier en consultant la constitution des pays concernés. C'est d'ailleurs par ce moyen que les États (ou les Provinces) se mettent à l'abri de la rapacité d'autres États (ou Provinces) faisant partie du même pays qu'eux (ou elles). C'est aussi par manque total de ces droits collectifs que nous devons subir la désintégration de notre région.

Le ridicule tue ! Mais qui tue-t-il ?

«*Le ridicule ne fait pas mourir*», proclamez-vous dans votre lettre, en ciblant ceux qui contestent le Traité! C'est faux : *le ridicule tue!* Pour vous en convaincre, contemplez l'évolution des taux de suicide des jeunes québécois - comme des jeunes amérindiens - comparés à ceux d'autres provinces canadiennes. Vous constaterez à quel rythme depuis le milieu des années '80, les Québécois, à l'opposé des citoyens des autres provinces, tendent de plus en plus à faire comme les amérindiens : retourner contre eux-mêmes, plutôt que contre les autres, la violence qu'ils subissent dans leur être. Un geste COLLECTIF au-delà des drames individuels et familiaux, qui révèle de quoi est tapissé le fond des poubelles de l'Histoire des décisions politiques. Il s'en dégage une insoutenable odeur de pourriture.

Croyez-moi! Ce n'est ni comme fédéraliste, ni comme péquiste que j'ai choisi avec d'autres, d'endosser la Déclaration commune du 14 juillet! C'est pour faire échec à ce processus qui est en train de nous miner tous, et sur lequel votre gouvernement a perdu le contrôle! Sans être nécessairement ni fédéraliste, ni souverainiste - il ne vous appartient pas de savoir où je loge - sachez néanmoins qu'une Souveraine Dépendance déguisée en souveraineté, ne m'intéresse pas! Sachez que ma Région Morte dans votre Québec souverain, ce n'est pas un projet de société! Car cela est sans rapport avec ce qui cause le désespoir de ceux qui vivent dans cette région où je cohabite avec les Montagnais.

Si les québécois et les amérindiens sont différents par la race, en revanche, c'est par le suicide qu'ensemble nous nous ressemblons et nous distinguons des autres peuples. Et je cherche le moyen de faire échec à cette situation commune, mortelle : autrement qu'en nous déchirant et nous entre-tuant mutuellement. Saurez-vous comprendre cela! Saurez-vous à l'avenir interroger directement les gens sur leurs motifs, avant de chercher *aveuglement* à les clouer publiquement au pilori du racisme et du ridicule!

Voilà, monsieur, où je place mes émotions, mon énergie; celles-ci n'ont rien de racistes ou de politiquement partisans. Contrairement à ce que vous pourriez peut-être penser de prime abord, le suicide chez nos jeunes a directement à voir avec la désintégration de notre région, et aussi avec l'objet de ce traité. Je ne m'amuse pas en affirmant cela! En effet l'expansion du suicide, vu comme une production nationale ou régionale, au même titre que toute autre production humaine, se trouve être, voyez-vous, un phénomène universellement connu et reconnu (sauf peut-être au

Québec) comme la conséquence et la manifestation privilégiée de la désintégration des sociétés.

Lorsqu'on s'attarde aux causes extérieures de cette production particulière - c'est mon métier - aux dates et aux événements concomitants, à sa prolifération, il peut arriver, et c'est mon cas, de voir des évidences me sauter aux yeux : celle en particulier de distinguer dans cette prolifération, la manifestation d'une *forme inusitée d'homicide* involontaire, perpétrée en série : des meurtres collectifs par suicide si vous préférez. Meurtres collectifs induits en maintenant les conditions qui font fleurir le désespoir et l'impression profonde et commune de ne point avoir sa place. Et, ce qui cause la désintégration de notre société agit à cette échelle comme l'arme du crime. «*Le ridicule ne tue pas*» prétendez-vous! Je pense que vous avez tort de le croire!

Je pense enfin que chaque jour gaspillé à soutenir aveuglement des orientations qui ont pour effet de faire ou de laisser mourir plus de jeunes par désespoir entretenu, ajoute à la gravité de la situation. Cette situation n'en est pas une que j'imagine - et que votre imagination pourrait nier : c'est celle qui se vérifie dans les *faits*, dans la *réalité*. En l'occurrence, une réalité qui massacre chaque jour davantage notre société, frayant son chemin à travers les dépouilles de plusieurs êtres que nous prétendons aimer!

Sincèrement!

Charles Côté

La filière montagnaise à la rescousse d'Hydro-Québec ! *

Russel Bouchard

« Le monde se moque bien qu'on lui impose un ordre : le monde est lui-même l'incarnation de l'ordre. [...] Tant que nous n'aurons pas appris à reconnaître humblement l'existence d'une vision qui dépasse la nôtre, tant que nous n'aurons pas appris à nous fier, à nous confier à des puissances supérieures, les aveugles seront rois au royaume des aveugles. »
Henry Miller, *Sexus*

[Retour à la table des matières](#)

Val-Jalbert, le retour de l'horrible menace !...

Cinq ans après l'échec de l'homme d'affaires Pierre Lajoie (en 1995) dans le projet de construction d'une centrale hydroélectrique au pied de la chute de Val-Jalbert, voilà que l'idée reprend vie subitement et contre toute attente. Mais cette fois-ci, à la faveur du réveil autochtone, l'État québécois et la société nationale Hydro-Québec (les renards cachés sous le poulailler) ont su éliminer les irritants au dossier, en l'occurrence le peuple et les groupes environnementaux qui avaient réussi par la

* Cette réflexion a été terminée le 15 octobre 2000 et lève une partie du voile qui obscurcit le projet de traité Québec-Innutsh et les accointances qui lient l'ensemble du projet aux plans ténébreux de la société Hydro-Québec. Les grands journaux du Québec, ainsi que le Progrès-Dimanche, Le Quotidien et le Réveil au Saguenay (la presse libre (!) au Saguenay—Lac-Saint-Jean) ont reçu copie de cette recherche qui a été divulguée lors d'une conférence de presse tenue le 18 octobre 2000 à l'hôtel Chicoutimi, et ont pratiquement passé l'affaire sous silence dans leur publication.

voie démocratique à préserver l'intégrité de ce lieu sacré. Motivés par leurs intérêts d'affaires, ces deux partenaires inséparables ont donc trouvé la voie idéale de contournement en s'associant les Montagnais de Mashteuiatsh qui font valoir leur statut particulier d'«aborigène» pour remettre à l'ordre du jour le dossier controversé de la centrale hydroélectrique de la rivière Ouiatchouane.¹

Pour bien saisir les enjeux, on se rappellera qu'en septembre 1990, la firme d'experts-conseil LMB de Jonquière, dirigée par Pierre Lajoie, s'était faite promotrice d'une centrale hydroélectrique de 24,8 Mw (évaluée à 55\$ millions), à la chute de l'historique village de Val-Jalbert. Quelques mois plus tard, à la fin de l'été 1991, les Montagnais représentés alors par Rémy Kurtness, chef de la communauté amérindienne de Mashteuiatsh, mettait du sucre dans la gazoline de monsieur Lajoie en proposant la construction d'une centrale plus «écologique» (!) de 9 Mw (évaluée à 12,9\$ millions), et en y objectant —surtout— l'insoutenable principe du droit des «premières nations» (sic). De coulisse en antichambre et d'antichambre en alcôve les plans de... destruction de la chute et de son environnement s'échouèrent finalement sur le parquet du Bureau d'Audiences Publiques en Environnement (le BAPE) qui eut tôt fait de limer les dents de la CEPAQ en lui promettant part du butin et menu fretin. Dans la foulée de cette électrisante curée, d'autres intervenants tentèrent de s'approcher de la table pour prendre part au banquet. Mais contre toute attente la population régionale réussit à faire échouer la combine, au nom de l'industrie touristique et du caractère environnemental exceptionnel des lieux.

L'affaire semblait morte, enterrée, mais voilà que l'idée de construire une centrale au pied de la chute de Val-Jalbert reprend vie sous l'impulsion de l'ex-chef Kurtness qui n'entend pas s'en laisser imposer cette fois-ci par les 282 000 citoyens blancs occupant ce territoire ancestral, Terre sacrée à eux aussi car ils y sont nés et ils entendent y vivre jusqu'à leur mort. L'échiquier politique ayant tourné depuis l'échec de 1995 et le projet du traité « Approche Commune / 2000 » étant sur le point d'aboutir pour cause d'insouciance collective et de détournement d'État, voilà qu'un vent de rumeurs persistantes remet également à l'ordre du jour les projets de mise en chantier d'une multitude de centrales avortées, dont celles, controversées, des rivières Valin et Ashuapmushuan (550 Mw)² qu'on croyait pourtant définitivement libérée de l'horrible menace !

La nouvelle mission d'Hydro-Québec : satisfaire les besoins de sa clientèle... étrangère

« Au premier rang des nouvelles valeurs: le profit, les bénéfices, la rentabilité, la concurrence, la compétitivité. Les « lois » du marché succèdent aux lois de la nature, ou de l'histoire, comme explication générale du mouvement des sociétés. Là aussi, seuls les plus forts l'emportent, en toute légitimité. » Ignacio Ramonet, 1996.

¹ «Val-Jalbert veut une centrale hydroélectrique», in Journal de Québec, 4 novembre 1997 ; voir également, «Val-Jalbert / Rémy Kurtness suit le dossier de la mini-centrale», in Progrès-Dimanche, 24 septembre 2000.

² «Rivière Ashuapmushuan, Guy Chevrette tente de rassurer les autochtones», in le Journal de Québec, 27 octobre 1998 ; voir également «Hydro-Québec n'attend qu'un signe du milieu», in Progrès-Dimanche, 13 juin 1999, p. 76.

Ces projets domestiques qui totalisent une puissance d'environ 600 Mw, des brouilles en regard de la capacité totale d'exploitation du réseau québécois, ne sont que les deux ou trois fourmis qui laissent deviner la fourmilière s'activant dans le noir. De fait, ces hors-d'oeuvre ont le mérite de mettre en évidence le véritable enjeu du traité «Chevrette-Ilnutsh», un plantureux banquet d'initiés, et d'alerter les oubliés du grand partage, Nous, le peuple de cette contrée. L'assiette au beurre qui attire tant de mains, est gargantuesque : elle touche l'ensemble du «développement» hydro-électrique du Moyen-Nord québécois évalué à 40 000 Mw,¹ des projets qui représentent, au bas mot, des dizaines de milliards de dollars d'investissements d'ici 2020.² Avec la montée des prix du pétrole (37\$ le baril actuellement, comparé aux 2\$ qu'il en coûtait au début des années soixante-dix) les projets hydroélectriques jugés non rentables dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, prennent du galon, deviennent profitable\$ et font à nouveau saliver les chantres de la mondialisation indifférents aux besoins des populations qu'ils pillent et aux torts qu'ils créent à l'environnement planétaire.³

Quand on sait que la croissance annuelle des ventes d'électricité d'Hydro-Québec est infiniment moins importante au Québec (-3,1% en 1998, et 2,9% en 1999) qu'à l'étranger (22,4% en 1998, et 29,1% en 1999),⁴ on comprend que l'enjeu des travaux projetés ne vise plus le service offert aux Québécois,⁵ mais bien la reprise d'un programme de vente d'énergie hydroélectrique aux États-Unis ; programme d'expansion de l'Hydro-Québec mis de l'avant en juillet 1997 par le duo « Chevrette-Caillé» qui, rappelons-le, avait été pris de court en mars 1994 alors que la New York Power Authority, heurtée de plein fouet par la récession économique, avait réussi à faire casser un contrat de 800 Mw (8 \$ milliards) signé avec Hydro-Québec (en 1990) en prétextant la... cause environnementale mondiale (faut le faire !).⁶ Dans ce nouveau

¹ Selon les plans d'Hydro-Québec, «le potentiel des grandes rivières non aménagées du Québec représentent une production annuelle d'énergie évaluée à 200 Twh. Si cette énergie devait être produite à un facteur d'utilisation de 60%, la puissance correspondante serait de quelque 40 000 mégawats...» En tout et pour tout, le potentiel hydroélectrique non aménagé de l'ensemble du Québec s'élève à 50 000 Mw, réparti 40 000 pour les grandes rivières (plus de 100 Mw), 10 000 pour l'ensemble des petites (moins de 100 Mw) : Baie d'Ungava, 11 000 Mw ; Nord-Ouest et bassin versant de la Baie d'Hudson, 11 000 Mw ; Côte-Nord, 11 000 Mw ; et bassin versant du Saint-Laurent, 7 000 Mw. Cf., Politique énergétique du Gouvernement du Québec, décembre 1999, p. 75. — Il faut prendre le temps de noter également que la puissance de pointe d'Hydro-Québec est de 36,828 Mw dans l'ensemble de son réseau et que sa puissance normale est d'environ 18,500 Mw (si on tient compte, évidemment, du potentiel de 5,428 Mw des chutes Churchill, au Labrador, province de Terre-Neuve).

² En 1998, la société Alcan s'est engagée à acheter, à un tarif préférentiel dit «tarif à grande puissance», au moins 46 Twh sur une période de 22 ans, afin d'alimenter sa nouvelle aluminerie d'Alma. Pour en apprécier l'importance, sachons que la productibilité annuelle d'Hydro-Québec, dans des conditions d'hydraulicité moyenne s'établissait, en 1998, à 187 Twh. Cf., Hydro-Québec, Rapport annuel 1998, pp. 20, 22.

³ «Dans sa mégalomanie, écrivait avec beaucoup de scepticisme dans *Le Devoir* du 10 août 1997, Martin Poirier de la Chaire d'études socio-économiques de l'Université du Québec à Montréal, M. Caillé nous fait miroiter un marché de 260\$ milliards.»

⁴ Hydro-Québec, Rapport annuel (1998, p. 50), (1999, pp. 48, 50).

⁵ Selon les chiffres d'H.-Q., en 1997, les ventes d'électricité au Québec s'élevaient à 142,8 Twh en 1998, à 147 Twh en 1999 ; selon une étude de Merrill Lynch, en l'an 2000, elles seront de 150,9 Twh, et selon les prévisions du Plan stratégique 2000-2004, elles atteindront 165 Twh en 2004. Cf., Hydro-Québec, Rapports annuels 1998 et 1999 ; pour les projections 2000 et 2004, voir Helios, «Sommaire du projet de Loi 116 : une loi pour modifier la loi sur la Régie de l'Énergie et d'autres dispositions législatives», 2000.

⁶ Lisa Binsse, «David Freeman / «Ne gaspillez pas votre environnement» », in *La Presse*, 19 avril 1994.

contexte où le projet d'indépendance politique du Québec coïncide avec le programme d'expansion de la société d'État et la croissance économique du Nord-Est des États-Unis, on est alors forcé de comprendre aussi qu'après avoir vendu sa souveraineté sur les forêts et sur le fonds minier aux multinationales qui logent au sud de la frontière, le Gouvernement du Québec (qui s'est emparé de l'État du Québec) termine sa sale besogne en vendant le dernier bien de famille aux Américains (ses ressources hydrauliques) et en surchargeant davantage sa marge de crédit au profit des banques étrangères.¹ C'est donc le «pays» qui prend le bord, sans jeu de mots...

«Jusqu'ici, déclarait en juin 1997 le critique de l'opposition libérale en environnement et ancien ministre des Ressources naturelles du Québec sous Bourassa, on lançait des projets au Québec pour satisfaire la demande interne, ce qui ne peut être évoqué maintenant en période de surplus [...] C'est la première fois qu'on justifie des projets hydroélectriques au Québec par les besoins des Américains, par un projet d'exportation, ce qui ouvre la porte au harnachement massif de tout le patrimoine de rivières. On ne se limite plus à vendre nos surplus. Si on change cet aspect du pacte énergétique, jusqu'où cela va-t-il nous mener? Il faudrait au moins en débattre avant de poser des gestes de cette importance.»²

Pour les banques américaines³, pour les firmes internationales de courtage appelées à financer les méga-projets hydroélectriques du Nord québécois⁴, pour l'Hydro-Québec et pour la multitude de petits investisseurs privés engagés dans des projets plus modestes, la suite est donc toute tracée d'avance. Avant de signer les bordereaux d'emprunts et de lancer de nouvelles émissions d'actions, le Gouvernement du Québec doit franchir quatre étapes : (1) assurer la stabilité de ses cotes de crédit et de celles de la société d'État H.-Q.⁵ ; (2) signer des contrats de vente ferme avec les États américains de la Nouvelle-Angleterre qui vont devenir les vrais propriétaires du potentiel hydroélectrique du Québec puisqu'ils auront un total contrôle de l'aval (les prêts) et de l'amont (les contrats d'achat à long terme) des équipements ; (3) régler le cas des écologistes et du peuple en transférant les titres

¹ Au 31 décembre 1998, les actifs à court et à long termes de l'Hydro-Québec s'élevaient à 57,3\$ milliards. Sa dette à long terme s'élevait à 37,6 \$ milliards, sa dette à court terme à 5,2\$ milliards et sa dette à perpétuité à 552\$ millions. Cf., Hydro-Québec, Rapport annuel 1998, p. 69.

² L.-G. Francoeur, «Avant tout le marché américain », in *Le Devoir*, 5 juin 1997.

³ Les institutions financières étrangères impliquées dans la vente d'obligations pour soutenir la dette d'Hydro-Québec et financer ses activités sont, notamment, la Banque Internationale du Luxembourg, la Citibank, la Credit Suisse First Boston et les firmes de courtages suivantes : la Merrill Lynch International, la Morgan Stanley Dean Witter, la Goldman Sachs International, la J.P. Morgan Securities Ltd, la Nomura International, et la Schroder Salomon Smith Barney. Cf., Commission des Opérations de Bourse, Document de Base dénommé «Prospectus», enregistré sous le n°. P00-370.

⁴ En 1998 (Rapport annuel, pp. 21), Hydro-Québec a vendu 18,6 Twh d'électricité à l'étranger (Ontario, Nouveau-Brunswick et États-Unis) qui ont généré 814\$ millions de revenus (et un peu plus de 1 \$ milliard en 1999, dont un peu plus de 80% proviennent des U.S.A. (1999, p. 50)). Pour accroître sa présence hors-frontières, elle a créé la filiale Marketing d'énergie H.Q. dont la mission est de réaliser des transactions d'énergie ailleurs au Canada et à la frontière canado-américaine, et elle a ouvert à Pittsburgh les bureaux de la filiale H.Q. Energy Services (U.S.), dont la mission est de réaliser des transactions d'énergie chez nos voisins du Sud. Cette dernière filiale est membre à part entière du New England Power Pool, qui réunit quelque 125 intervenants de l'industrie électrique de la Nouvelle-Angleterre (producteurs, transporteurs, négociants en énergie, etc.) et du PJM qui regroupe ceux de la Pennsylvanie, du New Jersey et du Maryland, organisation supranationale à laquelle est sensée s'ajouter le New York Power Pool. Cf., Hydro-Québec, Rapport annuel 1998, p. 21.

⁵ En 1998 et en 1999, toutes les cotes de crédit de l'Hydro-Québec ont été étonnamment stables : aux États-Unis, l'agence Moody's lui a attribué la cote A2 positif (en 1999) et A2 stable (en 1998), Duff & Phelps AA, Standard & Poor's A+ stable ; au Canada, l'agence CBRS lui a attribué A stable et DBRS A (bas) stable. Cf., Hydro-Québec, Rapport annuel 1999, p. 63.

fonciers du territoire aux descendants d'autochtones ; (4) et régler les cas litigieux du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord, dont ceux des détournements de rivières et de harnachements controversés qui représentent la principale entrave aux programmes d'expansion d'Hydro-Québec ¹.

En octobre 1999, l'Hydro-Québec (l'État dans l'État) a d'ailleurs mis en branle un audacieux programme d'expansion du réseau de production québécois destiné à améliorer ses services à la clientèle provinciale et ses rendements, et à ajouter, d'ici 2004 (voir le Plan stratégique 2000-2004), au moins 17,4 Twh à sa production pour remplir son programme d'exportation. Cette stratégie clairement exprimée dans le Rapport annuel 1999, bien qu'elle soit lourde de conséquences pour l'ensemble des Québécois et qu'elle commande la conclusion d'un nouveau pacte social, **n'a pas été soumise à l'approbation du peuple du Québec** et n'a fait l'objet d'aucun débat public contrairement à ce que nous avons vécu en 1962, lors de la campagne électorale qui a mené à la nationalisation de l'hydroélectricité.

Conséquemment, ce programme d'expansion particulièrement engageant sur les plans économique, social et environnemental, **est illégitime** et comporte de multiples facettes qui hypothèquent l'avenir et la destinée du peuple québécois et des communautés locales (toutes ethnies confondues) qui vont devoir vivre ad vitam aeternam avec les effets pervers de ces méga-développements : il réfère, pour l'heure et plus spécifiquement, à l'expansion du réseau de transport d'énergie vers les U.S.A., au projet de harnachement des rivières Sainte-Marguerite (882 Mw une fois terminée) et Tournestouc (440 Mw), à la mise en chantier de la centrale de Grand-Mère, au détournement de rivières au nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord (les rivières Manouane, Sault-aux-Cochons, Boucher et Portneuf qu'il faut ajouter aux rivières Romaine et Rupert), à la signature de traités avec les autochtones et les populations locales (sic !!!), ² à la réhabilitation des centrales des Sept-Chutes et de la Chute-Bell (désaffectées depuis une quinzaine d'années), et aux négociations devant aboutir d'ici peu au développement accéléré du potentiel hydroélectrique de Churchill Fall au Labrador.

«In October 1999, the Issuer [Hydro-Québec] table its five-year Strategic Plan (the «Business Plan») for the 2000-2004 period. While reiterating the already stated growth and profitability orientations, the Business Plan gives priority to improved customer service. In this respect, the Issuer's efforts will be aimed at meeting the major expectations of each customer category. [...] The Issuer expects Québec sales to grow by 17.4 Twh between 1999-2004. More than 10 Twh of these new sales will be directed to the large-power customers...» [...]³

«The Business Plan restates the three conditions for undertaking new hydroelectric projects : they have to be profitable, environmentally acceptable and well received by local communities. To that effect the Issuer signed agreements in 1999 with local communities for

¹ On ne nous reprochera pas de noter la coïncidence entre l'annonce du traité d'Approche Commune / 2000, à l'été 2000, et un financement international à court terme de quatre milliards \$ de dollars US (4,000,000,000 \$ US) en faveur de l'Hydro-Québec, le 28 juin 2000. Cf., Commission des Opérations de Bourse, Document de Base dénommé «Prospectus», enregistré sous le n°. P00-370.

² À cet égard, il faut savoir que lorsque la société d'État parle de «consultation auprès des communautés locales, qui sont des partenaires éventuels pour la réalisation des projets» (cf., Rapport annuel 1999, 27), elle entend par là s'entendre avec des préfets de MRC qui sont des fonctionnaires nommés entre eux et non élus, des fonctionnaires sans mandat du peuple et, conséquemment, sans aucune qualité représentative..

³ Commission des Opérations de Bourse, Document de Base dénommé «Prospectus», enregistré sous le n°. P00-370.

the partial diversion of river towards existing generating stations in the Betsiamites basin and the construction of a new generating station of the Tounustouc river.» [...]

«The Issuer intends to take advantage of the opportunities arising from the deregulation of the wholesale market in Northeastern America. Although net electricity sales under long-term export contracts will have decreased by 14 Twh in 2004 compared with the sales recorded in 1999, the Issuer will use available energy to increase the volume of short-term sales transaction.»

**Insérer
LE PROSPECTUS**

L'alliance Hydro-Québec—Hydro-Ilnu, un détournement de démocratie

«Je pense que nous visons une fausse conscience, car les économistes et la classe politique sont unis dans un consensus: celui du néolibéralisme. Ce consensus est, en fait, partagé par tous les partis politiques; autant par les partis conservateurs que par les partis qui se réclament de la social-démocratie. Et ce consensus est un mensonge, une manipulation des réalités économiques et sociales.» Michel Chossudovsky, 1996.

À la lueur de ces faits nouveaux qui marquent les jalons du Plan stratégique 2000-2004, première tranche d'un faramineux plan de mise en valeur du patrimoine hydrique québécois, on comprendra dès lors comment les Inutsh de Mashteuiatsh ont pu s'aventurer si loin dans leur projet de traité (au-delà de leurs espoirs initiaux)¹ et pourquoi ils revendiquent aujourd'hui avec tant d'aplomb tout le territoire sans tenir compte des 282 000 citoyens blancs qui l'occupent avec eux ; on comprendra pourquoi les bassins versants de l'Ashuapmushuan et du mont Otish leur sont offerts en droits et en titres, pourquoi ils prennent possession officiellement des embouchures de rivières et pourquoi le Gouvernement du Québec qui, en cette affaire, ne représente personne sauf lui et l'Hydro-Québec, met tant de hâte et d'entêtement à vouloir signer ce traité qui dépouille le peuple du Saguenay–Lac-Saint-Jean de son «pays» et de la richesse engendrée par l'exploitation de ses ressources ; on comprendra avec quelle facilité les Inutsh de Mashteuiatsh, sous le couvert de la filière Hydro-Ilnu, ont réussi à se faire payer par la société Hydro-Québec (investisseur minoritaire avec 49% des parts) la majorité de leurs 51% de parts dans le projet de centrale hydro-électrique sur la rivière Mistassibi (de 9,7 Mw) et à obtenir un permis pour aménager une retenue d'eau quatre fois supérieure à la norme sans avoir eu à passer l'épreuve des Audiences Publiques en Environnement (BAPE)² ; on comprendra enfin

¹ Le 29 août 1991, par la plume du journaliste Louis Tremblay (Le Quotidien, 29 août 1991, p. 9), Rémy Kurtness, le chef du conseil de bande de la réserve de Mashteuiatsh, qui réagissait au mandat de la nouvelle commission Royale d'Enquête sur les peuples autochtones, précisait que «les revendications territoriales des Montagnais du Lac-Saint-Jean représentent [à ce moment précis] approximativement le territoire à castors Roberval situé dans le bassin de la rivière Ashuapmushuan [et que] les Montagnais pourraient toutefois réclamer des compensations pour des territoires habités aujourd'hui par la population blanche». Et l'année suivante, le même journaliste publiait les commentaires de Jacques Kurtness (le frère du ci-devant Rémy) qui admettait que le Gouvernement du Québec n'entendait absolument pas céder sur la question des revendications territoriales et ne revendiquait que le droit de «se donner des leviers économiques qui permettraient d'assurer le développement de [leur] communauté» («Revendications territoriales Kurtness sait que Québec ne cédera jamais», in Le Quotidien, 13 août 1992) — Que s'est-il donc passé dans les coulisses des négociations après l'arrivée du ministre Chevette, pour que le nouveau gouvernement du Parti Québécois, aux lendemains de l'élection du 30 septembre 1994 et du référendum du 30 octobre 1995, ait viré capot et concédé l'impossible ? Une bonne partie de la réponse se trouve dans le projet d'indépendance politique du P.Q. et dans le plan de relance concocté par le ministre des Ressources Naturelles, Guy Chevette et le PDG de l'Hydro-Québec, André Caillé.

² «Mini-centrale de 15\$ / Les Montagnais veulent s'associer à la municipalité de Mistassini», in Journal du Québec, 11 février 1994 ; voir également, «Rivière Mistassibi / Hydro-Ilnu construira sa mini-centrale», in Le Quotidien, 22 novembre 1995 ; voir également, Louis-Gilles Rancœur,

comment la société d'État a réussi à nous enfoncer dans le dos le projet de détournement des rivières Manouane, Sault-aux-Cochons, Boucher et Portneuf vers les centrales de Bersimis et Outardes via le réservoir Pipmuacan, en graissant la patte des communautés autochtones impliquées et des M.R.C qui n'ont reçu aucun mandat du peuple pour procéder à cette spoliation du patrimoine commun en échange de compensations de pacotille ¹.

«Le Québec compte, [tous propriétaires confondus], 106 centrales hydroélectriques localisées sur 30 rivières. Cela signifie que sur un total de 525 rivières répertoriées dans les études de potentiels hydroélectriques, un peu moins de 6% sont aménagées pour des fins de production hydroélectrique. Environ 2 / 5 du potentiel économique aménageable selon les critères de classement actuels concernent justement des rivières déjà touchées par le développement hydroélectrique. La difficulté ne réside donc pas dans la rareté de la ressource, mais provient plutôt de **la nécessité d'établir un consensus social sur le développement des cours d'eau.**» ²

Dans les aléas de cette monumentale arnaque d'État, les enjeux réels du calendrier de traités arrêté par le présent Gouvernement du Québec, s'éclaircissent au fur et à mesure des annonces de projets d'aménagements. Au fil des bribes d'informations échappées par-ci par-là depuis le 14 juillet, date de l'annonce publique du pacte d'initiés, on aura finalement réussi à tirer une ligne droite entre les dossiers autochtones précités et à comprendre que l'Hydro-Québec, cette ombre qui manipule le fantôme du ministre d'État des Ressources naturelles et ministre délégué aux Affaires autochtones, Guy Chevette (elle-même sous l'influence de l'ombre du ministre des Finances Bernard Landry et de celle du PDG actuel de l'Hydro-Québec, André Caillé) ³, est en train de réactiver la liste des projets de centrales qui ont avorté au cours de la dernière décennie, en les repassant par la filière amérindienne, une loge d'initiés qui se trouve parmi les bénéficiaires de l'arnaque du siècle. Le réseau est donc tout ce qu'il y a de plus simple et se résume à ceci : Banques prêteuses, États de la Nouvelle-Angleterre et Hydro-Québec, via le Gouvernement du Québec, via les autochtones, voilà la clé de l'énigme...

La manoeuvre est une trahison ! Trahison parce qu'elle manipule les règles sacrées du contrat social et le droit des peuples à vivre dans la dignité ; trahison parce qu'elle cède la propriété du territoire à une mince faction de notre communauté régionale (4000 Inutsh bien loin de se douter du tort irréparable qu'ils se font à eux-mêmes) qui fournissent prétexte, au nom du droit du premier occupant, à couper au plus court pour se libérer de l'incontournable «nécessité d'établir un consensus social sur le développement des cours d'eau» (c'est bien ce que nous dit le Programme Énergétique du Québec, de décembre 1999) ; trahison parce qu'elle frelate les symboles sacrés de la lutte autochtone et qu'elle méprise les règles démocratiques au nom d'une nature à protéger et d'un idéal collectif récupérés pour des fins mercantiles ; trahison enfin parce qu'elle dépossède les citoyens de leurs droits civiques et

«[Centrale de la Mistassibi], Hydro-Québec possède 49% d'Hydro-Innu», in *Le Devoir*, 23 mars 2000.

¹ «Détournement des rivières / Hydro-Québec a entrepris des négociations», in *Le Quotidien*, 17 juin 1999 ; voir également, «Hydro-Québec s'entend avec quatre MRC», in *Le Quotidien*, 25 septembre 1999.

² Cf., *Politique énergétique du Gouvernement du Québec*, décembre 1999, p. 78.

³ Lire à ce sujet : Jean-Robert Sansfaçon, «Drôle de bâtisseur», in *Le Devoir*, 5 juin 1997.

qu'elle leur interdit à toute fin pratique de construire le «pays» dans lequel ils entendent vivre.

Pour ceux et celles qui se croient encore dans une démocratie et qui s'imaginent toujours citoyens de ce pays, l'État du Québec a résolu de ne plus être redevable devant les populations résidentes, et ne fait plus que servir d'intermédiaire, de courtier, d'agence de rencontre entre les forces de l'argent (les banques de financement américaines) et les nouveaux détenteurs des titres fonciers du «pays» (les Inutsh) qui ne deviennent plus que des prête-noms, des hommes de paille au service du néolibéralisme international. Éjecté du cercle par le traité d'Approche Commune / 2000 qu'on s'apprête à signer en catimini, le peuple, outragé, trahi par l'État, n'a rien à dire, ne peut s'objecter sainement sans subir les foudres du régime. Il doit ravalier dans sa honte, prendre les miettes offertes pour ne pas mourir de faim, ou faire ses valises pour aller rejoindre la diaspora canadienne-française qui s'entasse sur la grande île depuis les trente dernières années. Après avoir sucé les ressources naturelles de la Gaspésie jusqu'à la moelle et l'avoir vidée de ses habitants, le Gouvernement du Québec, le nôtre, s'active à vider Chibougamau-Chapais de la population canadienne-française (qui ne compte plus qu'une mine en opération), le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent, la Mauricie—Bois-Francs, l'Estrie et l'Abitibi. Voilà le pays !...

Voilà comment on souille la démocratie, voilà comment un gouvernement se coupe de son peuple et le méprise, voilà comment une puissance étrangère, les États-Unis, réussit à conquérir un «pays» sans y engager un seul char d'assaut et à s'emparer de l'avenir d'un peuple. Voilà comment on trahit l'avenir d'un peuple. C'est franchement écœurant ! Mais maintenant que nous connaissons un peu mieux le jeu des ombres, maintenant que nous comprenons la sordide manœuvre, maintenant que nous savons à qui profite le crime et comment un gouvernement félon s'y prend pour détruire notre «pays» et voler notre avenir, une question demeure : Les citoyens accepteront-ils d'être complices bénévoles du saccage de leur demeure ?

En guise de conclusion

Petite histoire d'un traité d'alliance

Un peuple qu'on a réduit à l'extrême limite de la survie et qu'on maintient dans l'indigence, n'a guère le choix des moyens : au mieux, il se retourne contre les fabricants de sa déchéance, au pire il se cannibalise.

Russel Bouchard, Journal intime, 8 septembre 2000

À la lueur des faits historiques portés à notre attention, le scénario du film qui conduit à la conclusion du traité «Chevrette-Inutsh», se lit donc comme suit : (1) un contexte politique instable dans un coin de pays, le nord du Québec, où le potentiel hydroélectrique est encore à développer et vaut son pesant d'or ; (2) des intérêts étrangers, les États du Nord-Est américain, qui y voient l'opportunité de capitaliser sur une prise de contrôle de cette ressource importante, abondante, facilement

disponible et à bon marché ; (3) deux comparses, l'État du Québec et sa société nationale, l'Hydro-Québec, qui ont un pressant besoin de brasser des affaires pour réaliser, l'un son projet politique (l'Indépendance... du grand Montréal et de la Capitale), l'autre son projet d'expansion; (4) un nouveau contrat social à conclure mais deux ombres au dossier, les groupes environnementaux qui ont le vent dans les voiles et qui ont réussi à faire sombrer projet sur projet dans la première moitié des années 1990, et les communautés régionales impliquées qui mettent en doute la pertinence écologique et économique des plans d'expansion hydroélectrique ; (5) et au cœur de l'intrigue, les nations autochtones qui, depuis le rapatriement de la constitution en 1982, veulent se faire reconnaître des privilèges et un territoire dans un traité, au nom du droit du premier occupant (sic).

Voilà pour les acteurs et l'enjeu : un nouveau pacte social à conclure... sans la société !

Pour le reste, il suffit de savoir qu'à la faveur de ce jeu d'intrigues particulièrement complexe et tordu, le Gouvernement du Québec a accepté d'assister sa comparse, l'Hydro-Québec, dans son projet d'expansion et de conquête du marché nord-américain. Afin d'éliminer les contraintes au dossier —qui sont le peuple et les écologistes—, l'État (devenu courtier d'Hydro-Québec dans cette affaire) prétend vouloir combler les injustices historiques faites aux descendants d'autochtones et leur offre, doigts croisés dans le dos, de régler le contentieux en leur cédant un immense territoire, le Nitassinan Mamuitun, et d'en partager avec lui l'usufruit sans égard aux populations régionales et locales dépouillées de toute citoyenneté. Les autochtones, alléchés par l'odeur de l'assiette au beurre placée sous leur nez, acceptent de participer au banquet d'initiés au nom de leurs «droits ancestraux» et consentent à devenir les faire-valoir écologiques des uns et des autres, moyennant reconnaissance territoriale et sac de trente deniers à chaque embouchure de rivière, en fait le prix d'un pays, d'un pays inondé, certes, mais d'un pays quand même, d'un pays troqué pour des hydro-dollars empilés dans le mépris des populations impliquées. La suite est à venir !...

Le poids d'un sac de trente deniers (!) *

Russel Bouchard

«Les Saguenéens moyens perçoivent le lieu où ils vivent et meurent, comme un «Pays» dans le sens le plus pur du terme ; un pays marqué d'originalité et caractérisé par une manière de vivre qui se distingue positivement de celle de la province et, de manière encore plus significative, de celle du Canada. En fait, il s'agit plus précisément d'une culture imprégnée d'un certain mysticisme qui s'apparente étrangement à celui des bâtisseurs des grandes cathédrales d'Europe ; d'une culture qui s'est formée dans les contraintes épouvantables d'une géographie capricieuse, hostile et, à mains égards, inhumaine ; d'une culture qui s'est définie sur la base d'une histoire à la fois singulière et puissante.» (R.B., 1992)

[Retour à la table des matières](#)

Messieurs,

Je n'irai pas par quatre chemins! À mon grand étonnement, les médias viennent de nous apprendre, rubrique des bonnes nouvelles (!), que la société Hydro-Québec et la bande montagnaise de Betsiamites, sur la Côte-Nord du Québec, ont conclu dernièrement —sans que nous y soyons conviés— une entente pour détourner les têtes des rivières Portneuf, Sault-aux-Cochons et Manouane, vers la rivière Bersimis (anciennement les Betsiamites) afin qu'elles puissent augmenter la production d'énergie hydroélectrique. En ce qui concerne les deux premiers cours d'eau, je n'ai évidemment pas grand chose à redire sur la viabilité et la pertinence du projet, car ils

* Lettre à MM. Lucien Bouchard et Jacques Brassard (22 juin 1999) représentants de collectivités territoriales du Saguenay et du Lac-Saint-Jean / et ministres. Le lecteur ne s'étonnera pas d'apprendre qu'il n'y a pas eu d'accusé de réception de la part des deux députés !

sont des tributaires du Saint-Laurent et ils appartiennent de plein droit aux habitants de la Côte-Nord du Saint-Laurent (aussi bien dire un autre pays!). Mais pour ce qui est de la rivière Manouane, c'est une toute autre affaire...

Comprenez-moi bien! Il ne s'agit pas ici d'un mince projet! Il ne s'agit pas d'un simple filet d'eau qu'on détourne sur quelques kilomètres —que non!—, mais bien d'une rivière grosse et longue comme un fleuve, d'une rivière belle et pure comme le jour, d'une rivière animée de mille formes de vie, giboyeuse et poissonneuse, d'une rivière qui baigne sur son cours une immense vallée verdoyante, sauvage et chargée d'histoire, d'une rivière qu'on envisage de détourner d'ici peu pour la jeter à mille lieux de là, dans un autre bassin versant et jusqu'à la fin des temps.

Sur d'autres continents, il est présentement des pays qui se font la guerre et s'entre-tuent brutalement depuis des millénaires pour s'assurer leur part à un simple point d'eau. Ici, c'est à n'y rien comprendre, personne ne s'interroge ni ne s'inquiète le moins du monde du lourd précédent et du stress majeur qu'on va faire subir à tout un environnement, à des écosystèmes liés les uns aux autres par le fil de l'eau, au lac Saint-Jean et au fjord du Saguenay. Si nous laissons faire cela sans combattre, si nous permettons bêtement et lâchement à des étrangers de s'approprier notre bien le plus cher —notre eau—, c'est que notre société est morte et enterrée. C'est que les étrangers y sont rois et maîtres en tout et pour tout. Et que ceux qui y restent sont leurs esclaves, leur Nourriture...

Expliquez-moi la logique de cette entente entre deux peuples étrangers (en l'occurrence les Montagnais de la Côte-Nord et le gouvernement du Québec) qui s'arrogent le droit totalitaire de chaparder un patrimoine environnemental et une ressource naturelle qui ne sont pas leurs, et qui appartiennent —*naturellement* depuis la dernière glaciation du Wisconsin, voilà 10,000 ans— à ma vraie patrie, le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Depuis quatre siècles maintenant, le gouvernement colonial de Québec pille et prédate sans compter, sans vergogne, les ressources naturelles de mon «Pays» mes amours ; il tue la faune pour la fourrure et son propre profit, détruit les forêts pour enrichir l'État qu'il incarne et les multinationales qui le guident; il soutire de nos rivières l'énergie hydroélectrique qui alimente les usines du sud et engraisse les redevances de son gouvernement qui siège à Québec. Maintenant que le sol a été souillé pour satisfaire l'appétit des agents extérieurs, maintenant que la forêt agonise à cause de la déprédation menée par des étrangers, maintenant que la pauvreté enveloppe la faune et les gens de mon «Pays», voilà que vous décidez, *manu militari*, *sans mandat* du peuple du Saguenay–Lac-Saint-Jean et à son détriment, de détourner un cours d'eau entier qui fait partie de son patrimoine exclusif pour satisfaire des intérêts étrangers —fussent-ils Montagnais de la Côte-Nord. L'usufruit de nos cours d'eau nous échappera ainsi pour les siècles et les siècles.

Vous dire à quel point cette agression heurte, blesse, outrage et souille mon être, ne se peut pas! Et vous en êtes, vous nos représentants, les premiers responsables!!!

Vous qui êtes venus au monde ici, au «Pays» du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Vous qui avez étudié dans nos collèges et prié dans nos églises. Vous qui avez enterré des parents dans nos cimetières. Vous qui avez mangé à nos tables comme des frères et qui partagez inexorablement la même histoire, comment pouvez-vous parrainer une telle atteinte à notre identité ? Comment pouvez-vous fomenter et participer à ce viol collectif contre l'intégrité de notre territoire ? un tel saccage de notre mère la Terre ? un tel détournement de ressources qui n'appartiennent qu'à nous, les gens de ce

«Pays», membres des premières nations auxquels j'appartiens au premier chef par le sang et par l'histoire, et derniers arrivants auxquels j'appartiens tout autant ? Oui! comment (?), en votre âme et conscience pouvez-vous permettre cela !...

Avec l'horreur qui m'étreint l'âme depuis que j'ai eu vent de l'accord, j'aurais le goût de crier plus fort ma peine et ma honte. La gravité de la chose m'oblige à plus de retenue. Je n'ai pas les moyens de vous refouler à l'extérieur de nos frontières, de protéger l'intégrité de notre territoire, de vous faire changer d'avis ou de vous inciter à reconsidérer la question dans le respect, la dignité, de la population que vous dépouillez sans vergogne. Mais je veux que vous preniez note pour l'histoire qui s'écrit présentement, de mon profond, total, royal et sans nuance désaccord envers cette agression d'une ampleur sans précédent qui se trame sous votre gouverne, contre nous, contre notre patrimoine et contre notre terre.

Messieurs nos représentants élus, présentez-nous les motifs d'accepter un tel sacrifice, et je voudrai bien requestionner la dureté de mon jugement à votre endroit. Un seul et mince avantage pour les gens de ce «Pays», vous dis-je, et je promets de brûler lampions à votre santé et de vanter vos mérites à tout vent...

J'ignore le poids d'un sac de trente deniers.

J'ignore quelles fontaines abreuvent vos consciences... mais je puis vous assurer entre temps, à tous les deux, que l'Histoire, ma descendance et la vôtre se rappelleront de la souffrance que vous leur avez fabriquée durablement en un temps où votre engagement était sollicité avec tant d'à propos, en un temps où vous pouviez l'aider à se sortir de l'ornière profonde dans laquelle l'histoire des quatre derniers siècles l'y a précipitée. Dieu vous pardonne *messieurs nos représentants territoriaux*... Qu'il nous vienne en aide! Nous en aurons bien besoin après votre passage...

Quel gâchis!

Je me surprends à rêver plus fort d'un «Pays» nouveau où nous, Saguenéens et Jeannois, serons enfin chez nous —*et défendus par les nôtres*. D'un «Pays» délimité par son unique bassin versant, baigné par sa mer intérieure, animé par le fjord majestueux qui lui ouvre la porte sur le monde et sur son avenir. Un «Pays» où tous les gens qui l'habitent et le sculptent par leur labeur, se respecteront et seront respectés pour ce qu'ils sont. Oui, je rêve d'un «Pays» à Nous, d'une contrée où il sera interdit d'étouffer le murmure de la terre, la soif et les rêves de justice, de liberté et d'épanouissement qu'elle peut assouvir. Et à l'aide du mal qu'on lui fait, je rêve que le Saguenay–Lac-Saint-Jean, un jour pas trop lointain, sache trouver en lui la force de se libérer de la Peur, clé de voûte du système, pour vivre en paix et prospérer en harmonie avec ses voisins.

Et vous messieurs nos représentants, à quoi rêvez-vous ? Que faites-vous de nos rêves ?...

Russel Bouchard
fils et citoyen du « Pays de Saguenay »,
membre de l'Alliance Autochtone du Canada,
historien et écrivain né libre.

À René Simon

(*Chef de bande, Bersimis*)

«Mon fils, mon corps retourne vers ma mère la terre, et mon esprit va bientôt voir le Chef Grand Esprit. Quand je serai parti, pense à ton pays. Tu es le chef de ce peuple. Ils attendent de toi que tu les guides. Rappelle-toi toujours que ton père n'a jamais vendu son pays. Tu dois te boucher les oreilles chaque fois qu'on te demandera de signer un traité pour vendre ton pays natal. Encore quelques années et les hommes blancs t'encercleront. Ils ont les yeux sur cette terre. N'oublie jamais, mon fils, mes paroles de mourant. Cette terre renferme le corps de ton père. Ne vend jamais les os de ton père et de ta mère.» Chef Joseph, indien Nez-percé (1840-1904)

Chicoutimi, 26 juin 1999

Monsieur,

De quel droit, dites-moi, et en vertu de quelle logique nouvelle vous permettez-vous de vendre un bien (en l'occurrence la rivière Manouane) qui n'est pas vôtre, un bien qui n'a jamais été vôtre, la terre de nos ancêtres ?

La gravité de l'impair et le précédent que cela instruit, m'obligent à rappeler, à vous mon frère et à tous mes frères des Betsiamites —de même qu'à tous les Inutsh de la Côte-Nord—, que vous n'êtes pas et qu'ils n'ont jamais été les habitants du bassin versant du Piékouagami. Au cours des siècles et des millénaires, nous vous avons accueilli en frères pour échanger et fraterniser, pour combattre les envahisseurs du sud et pour faire la foire, mais nous ne vous avons jamais abandonné aucun droit sur nos forêts, sur nos rivières, sur les animaux, sur la terre et sur les gens de ce «Pays».

Par conséquent, je ne vous reconnais aucun droit de signer en mon nom un traité qui m'engage, moi et ma descendance, pour les siècles et les siècles. Par votre geste insensé et par ce précédent lourd de conséquences, je crois que vous venez de nous faire un tort irréparable. Vous venez de mettre une clé dans une porte qui ne pourra plus jamais se refermer ; vous venez de vous rabaisser au niveau de ceux qui «nous» assassinent depuis cinq siècles ; vous venez de briser le dernier maillon de la «chaîne» qui nous unit à notre culture ancestrale ; vous venez de souiller le pacte sacré conclu depuis des temps immémoriaux par nos ancêtres communs ; vous permettez que des étrangers continuent de souiller et d'assassiner notre mère la Terre. Je suis

peiné pour vous, triste pour nos enfants, inquiets pour l'avenir. Comment nous sera-t-il possible, désormais, de plaider à la face des nations qu'on ne vend pas sa mère la Terre. On l'aime, on la nourrit, on la défend, on se bat pour elle et on meurt avec elle. Mais on ne la vend pas!

En toute amitié,

Russel Bouchard,
de la souche des Saint-Onge et des McKenzie, membre de l'Alliance autochtone
du Canada,

Les retombées de l'hydroélectricité au Saguenay–Lac-Saint-Jean *

Russel Bouchard

«Une forêt ne devrait pas être la propriété d'un homme. Ça ne peut appartenir qu'à la suite des hommes. Un homme pousse trop vite, et un arbre trop lentement.»
Jean Guéhenno, *Journal des années noires*

Idem pour les lacs et les rivières dont le rythme naturel ne suit pas celui des hommes !...

[Retour à la table des matières](#)

L'énergie hydroélectrique et l'environnement

Plan de gestion des cours d'eau. —Le déluge de 1996 a démontré l'inadmissible carence des politiques gouvernementales en matière de ressources hydrauliques : au-delà des discours des développeurs et des promesses des politiciens, au-delà des vœux pieux du ministre des Ressources naturelles, les Québécois entreprennent le nouveau millénaire sans trop se préoccuper de la préservation du patrimoine naturel dont ils ont la garde. Et cela m'inquiète à plus d'un titre ! J'en conviens, nous connaissons assez bien le potentiel du patrimoine hydraulique, ses limites, ses possibilités et sa capacité. De fait, l'Hydro-Québec dispose d'un ambitieux plan d'exploitation, sans doute le plus prometteur du monde, mais, hélas, elle ne dispose d'aucun

* Extrait d'une conférence (titrée «*La petite histoire des sources d'énergie traditionnelles au Québec, et leur impact sur l'environnement*») prononcée le 11 février 2000, à l'hôtel le Montagnais de Chicoutimi, au colloque des fournisseurs d'énergie. Ce texte a été fini de rédiger le 24 mars 1999.

plan de gestion raisonné de l'utilisation de la ressource. Voilà le problème auquel nous sommes collectivement confrontés.

Au mètre cube près, nous savons le potentiel du réseau hydrographique québécois. Avec exactitude, nous sommes en mesure de dénombrer les plans d'eau harnachés et ceux que nous entendons mettre à contribution d'ici une dizaine d'années. Mais nous sommes incapables de dire à quel rythme se renouvelle la ressource et ce qui doit être protégé pour la postérité. Hélas, comme pour la forêt et pour les terres agricoles, l'État permet qu'on pille sans vergogne et sans retenue un patrimoine dont nous ne sommes que les gardiens, un patrimoine vital qui appartient d'abord et avant tout aux enfants de la Terre et au peuple de cette région.

Pour ceux et celles qui auraient mal compris la teneur de mes reproches, j'insiste sur cette équation, pourtant fort simple, qui constitue la base d'un éventuel projet de société (plus cohérent !), qui aurait l'avantage de désamorcer les doutes et les hoquets des environmentalistes, qui éliminerait tout quiproquo à venir avec les populations des «régions ressources» (sic!), et qui mériterait qu'on s'y penche sérieusement le plus tôt possible :

- 1- Quelle est la ressource dont nous disposons, en tout et pour tout ?
- 2- Qu'avons-nous utilisé jusqu'à ce jour ?
- 3- Que comptons-nous utiliser à court et à moyen termes ?
- 4- Quels sont les sanctuaires inviolables et que comptons-nous conserver pour la postérité ?...

Un réseau construit et géré à la pièce —Le premier reproche qu'on peut donc adresser à l'endroit du réseau hydroélectrique québécois, c'est d'avoir été construit à la pièce, sans véritable plan d'ensemble. Le principe a été —et est encore— de produire toujours plus, à meilleur marché possible, sans égard au milieu naturel et humain. En fait, il faut bien le reconnaître, notre réseau hydroélectrique a été victime de son extraordinaire capacité, de sa popularité immédiate et de son succès fulgurant. La population, les promoteurs et les gouvernements qui se sont succédés n'ont pas eu le temps d'analyser les conséquences. Mais aujourd'hui, à la lueur des événements et des résultats des analyses environnementales qui consacrent les effets dévastateurs sur les écosystèmes, sur la biomasse et sur la santé des humains, et la prudence la plus salutaire mérite un temps d'arrêt. Une réflexion collective s'impose plus que jamais.

Conséquences et impacts environnementaux. —Les conséquences environnementales de l'utilisation de la ressource hydrique ne sont pas les mêmes, selon qu'on gère des **pointes** (ce que fait l'Hydro-Québec), selon qu'on gère en **continu** (ce que fait l'Alcan). Dans le premier cas, les plus grands débits se font en hiver pour répondre aux besoins domestiques, alors que la nature commandait originellement ses crues en été ; conséquences directes, les cycles biologiques sont perturbés fondamentalement, le milieu se modifie, les eaux changent de température, la faune et la flore en subissent les contrecoups. La seconde manière de faire, bien qu'elle soit moins dommageable que la première, provoque elle aussi des stress à la nature et à l'environnement qui ont été forgés en fonction de cycles réguliers ; peu d'eau l'été et l'hiver, et des pointes en automne et au printemps. C'est d'ailleurs ce cycle naturel qui, au siècle dernier, gérait les activités humaines chez nous et scandait le rythme des saisons.

En dehors des forêts détruites, des lacs vidés ou noyés, des rivières détournées et des chutes dévastées à tout jamais, en dehors des perturbations créées sur les écosystèmes situés en aval des barrages, en dehors de la disparition d'écosystèmes entiers et de la destruction du patrimoine environnemental, le mercure reste sans aucun doute l'un des plus grands effets pervers et pernicieux générés par l'aménagement des réservoirs. Ici, c'est la santé et l'équilibre de toute la chaîne alimentaire, du plus petit au plus grand organisme, qui s'en trouve affecté. Et en fin de piste c'est l'humain qui en paie le prix. Qu'on cite seulement le cas de ce qui s'est passé après l'aménagement du complexe hydroélectrique de La Grande, à la Baie James, où c'est toute une population d'autochtones qui s'est trouvée contaminée par le mercure. Ainsi, *«les données recueillies en 1994, dans le réservoir de La Grande 2, soit quinze ans après sa création, démontrent, [preuves à l'appui], que les teneurs en mercure chez toutes les espèces de poisson y demeurent plus élevées qu'en milieu naturel»*. (C.B.J. sur le mercure, (1994-1995).

Et le problème des sources d'eau contaminées par le mercure et les apports de sédiments n'est pas le seul soulevé par la construction des barrages et l'édification des bassins-réservoirs. Qu'en est-il de la recherche sur les conséquences des champs électromagnétiques sur la santé des humains ? Que savons-nous des conséquences des bassins-réservoirs sur la croûte terrestre ? sur la fréquence accrue des tremblements de terre ? sur l'amplification de l'effet de serre et le climat ? Et que dire également des impacts des plans d'exploitation de l'Hydro-Québec sur la propriété privée (alors qu'on a pu voir une société défier les lois de l'État dans la triste affaire du verglas de 1998 et de la ligne Hertel-Des Cantons) ? Pourtant, ce qui est arrivé en Égypte, lors de la construction du grand barrage d'Assouan, dans les années soixante, aurait dû sonner l'éveil et nous inviter à plus de retenue...

«Voici quelques notes sur la question des barrages, plus particulièrement ceux du Québec. Plusieurs documents que je n'ai pu retrouver, mais je te remets certains qui me sont rapidement accessibles. Il est assez significatif que plusieurs documents qui touchent la région qui est pourtant bien «damée» sont inaccessibles à l'UQAC ! — L'argumentation des bâtisseurs de barrages part de considérations purement économiques et techniques même s'ils ont récupéré le discours écolo (énergie propre). — En fait, ils ne tiennent jamais compte (selon leur propre admission ; voir «Forces, spécial Baie-James» numéro 48-3e trimestre 1979) du contexte global des écosystèmes où ils bâtissent. En fait, la procédure est de penser barrage puis d'établir que les conséquences environnementales (partielles) sont acceptables («socialement» selon leur définition d'exclusivité, et «techniquement» selon leur définition de ressource-économie). Ors, les conséquences de construction des barrages, selon le site, les écosystèmes, les approches utilisées, etc., sont majeures.» (Denis Larrivée, Lettre à l'auteur du 29 janvier 2000)

Il ne s'agit pas ici de dénigrer la ressource et de vouloir empêcher le développement de notre infrastructure hydroélectrique. Comprenez-moi bien : cette richesse, qui est nôtre (mais dont l'usufruit nous échappe en partie!), est un puissant atout de développement et de prospérité, et il est évident qu'elle constitue une base incontournable pour asseoir notre avenir collectif. Mais la prudence est de mise. Et avec la catastrophe qui a frappé durement le Saguenay, à l'été 1996, on ne m'en voudra certainement pas de nourrir bien des craintes. À voir l'acharnement et la frénésie avec lesquels l'Hydro-Québec et le gouvernement se sont engagés dans le développement de leur réseau, je suis loin d'être convaincu de l'intelligence des derniers programmes. Et à ce titre, le projet de construction d'un réservoir de retenu, en amont du lac Kénogami, pour mieux réguler les débits des exutoires (c'est du moins le prétexte

allégué par les promoteurs), et le détournement de la Manouane vers le bassin-versant de la centrale de Bersimis et l'ouverture faite aux municipalités pour qu'elles entreprennent l'exploitation du moindre cours d'eau qui les baigne, m'apparaissent comme autant de signaux m'autorisant à craindre pour ma vie, pour mes biens et pour l'avenir de mes enfants. À vous de me convaincre de mon errance et de m'expliquer comment vous envisagez l'avenir...

Conséquences et impacts économiques. — Sur le plan économique, on a beau prétendre à cor et à cris que les aménagements hydroélectriques créent de la richesse là où elles se trouvent ; cela n'est vrai que pour la société Hydro-Québec, pour les multinationales qui jouissent de privilèges démesurés et pour le gouvernement qui en retire de plantureuses redevances. Certes, l'étape d'aménagement de barrages et de centrales requiert une bonne main-d'œuvre spécialisée pendant deux ou trois ans. Mais il faut dire également que ces équipements n'en produisent pratiquement plus lorsque la phase de construction est terminée.

À cet égard, une recherche menée ces jours-ci à travers l'ensemble du réseau saguenéen de production et de distribution d'électricité, m'a permis d'apprendre et de constater que les quelque 20 centrales, petites ou grosses, actuellement en opération chez nous, représentent une *capacité* d'environ 2,550 MW : dont 2,350 MW appartiennent à l'Alcan ¹, 156 MW à l'Abitibi-Consolidated, et le reste à l'Hydro-Québec ², à des municipalités et à de petits entrepreneurs privés qui vendent leur électricité à la société d'État. Et de cette *capacité* de production, précisons que, bon an mal an, l'Alcan récolte environ 1,935 MW ³.

Au chapitre de l'emploi, soulignons également que l'ensemble du réseau hydroélectrique du Saguenay–Lac-Saint-Jean génère environ 1,200 postes permanents, divisés à peu près comme suit : 700 travailleurs à l'emploi de l'Alcan, 460 à l'emploi de l'Hydro-Québec ⁴, et 45 à l'emploi de l'Abitibi-Consolidated. Mais tous ces travailleurs, faut-il le préciser cependant, oeuvrent essentiellement dans les secteurs de la distribution de l'électricité, de l'administration, du service à la clientèle et de l'entretien du réseau provincial — ce qui signifie, en clair, que les emplois liés à la maintenance permanente et à l'opération des centrales sont pratiquement inexistantes chez nous. Sur la foi de ces données, nous sommes donc en droit de nous demander où se trouve le gain réel et la valeur ajoutée pour le seul bénéfice de la population régionale; surtout si nous tenons compte du fait que la distribution et le transport de l'électricité ne sont aucunement liés à la présence de barrages chez nous, mais plutôt à la vente, au transport et à la commercialisation du produit ?

Dans le contexte du Saguenay–Lac-Saint-Jean plus spécifiquement, les conséquences économiques du développement hydroélectrique sont donc des plus néfastes. On juge Hydro-Québec comme une société d'État, mais on oublie trop facilement

¹ N'oublions pas que les centrales du Saguenay gèrent en continu.

² Précisons que les unités de l'Hydro-Québec ne produisent pas actuellement.

³ Il faut prendre le temps de noter que la *puissance de pointe* d'Hydro-Québec est, [en 1999], de 34,000 MW dans l'ensemble de son réseau et que sa *puissance normale* est d'environ 18,000 MW (si on tient compte, évidemment, du potentiel de 5,428 MW des chutes Churchill, au Labrador, province de Terre-Neuve). Et à titre d'exemple, en 1994, selon les chiffres du gouvernement fédéral, le Québec a produit 18,596 MW (sans les chutes Churchill, mais avec le réseau privé), il a consommé 19,650 MW et a importé le reste (du Labrador et de l'Ontario).

⁴ En fait, l'Hydro-Québec engage environ 600 employés dans son secteur du Saguenay—Lac-Saint-Jean, mais il faut retrancher les 140 emplois affectés à la Baie-James.

qu'elle agit chez nous comme une multinationale. Et ici, la nationalisation de 1963 n'a fait que confirmé la totale mainmise des étrangers sur notre patrimoine énergétique : car le potentiel appartient à l'Alcan, à l'Abitibi-Consolidated et à l'Hydro-Québec qui, dans ce dernier cas, agit exactement comme les deux premières — dans le sens qu'elle récupère tout le bénéfice en laissant le moins possible de retombées directes sur place. En effet, aux géants de l'aluminium et du papier qui détenaient déjà un droit sans contraintes sur la ressource, l'État, par le biais de sa Société, s'est emparé du reste du réseau (c'est-à-dire de cette portion du réseau qui appartenait alors aux vrais intérêts de la régions, aux municipalités et à la petite entreprise de transformation locale) et est devenu, en quelque sorte, la troisième multinationale à s'emparer de notre butin.

Et avec le développement de l'informatique et de la robotique qui permettent aux producteurs d'électricité de concocter d'odieux programmes de rationalisation dans l'industrie, il est difficile d'imaginer que cette situation puisse s'améliorer un jour. Quant aux retombées régionales récupérées par le biais de droits perçus ou autres, on n'en parle même plus, puisque le Bill 48 adopté au début des années 70 par le gouvernement libéral de Robert Bourassa, a retiré aux villes le droit de taxer les centrales hydroélectriques installées sur leur territoire¹. Et quant on sait que l'industrie touristique, basée sur la nature sauvage et le tourisme d'aventure, est en train de devenir la panacée à la crise économique endémique qui afflige la population régionale, on est en droit de douter de la pertinence du programme d'expansion d'Hydro-Québec.

L'équation mathématique suivante, somme toute fort simple, peut nous faire apprécier les marges extrêmes du niveau de spoliation dont est victime la population régionale au chapitre de l'électricité produite à l'intérieur de son bassin versant :

—*Dans le cas minimal* : si le Saguenay–Lac-Saint-Jean dispose d'une capacité de production de 2,550 MW vendus à 38\$ l'heure (qui est le plus bas taux que paie l'H.-Q. à ses fournisseurs privés), et que nous multiplions la somme obtenue au 8760 heures contenues dans une années, nous sommes donc en mesure d'évaluer la *valeur marchande minimale* de la ressource idéalement générée à 848,844,000 \$;

—*Dans le cas maximal* : si le Saguenay–Lac-Saint-Jean dispose d'une capacité de production de 2,550 MW vendus à 52\$ l'heure (qui est le plus haut taux que paie l'H.-Q. à ses fournisseurs privés), et que nous multiplions la somme obtenue au 8760 heures contenues dans une année, nous sommes alors en mesure d'évaluer la *valeur marchande potentielle* de la ressource idéalement générée à 1,161,576,000 \$².

¹ En vertu de cette loi provinciale inique, les municipalités ne perçoivent plus qu'un «droit de compensation», qui est un bien faible prix de consolation comparativement à ce qu'elles percevaient par le biais des taxes.

² Il n'est pas inutile de préciser que depuis l'ouverture des marchés, en 1997, le prix du Mwh de l'Hydro-Québec fluctue entre 25 \$ et 30 \$. Exceptionnellement par contre, en période de crise, de canicule et de forte demande, le coût d'un Mwh a déjà atteint 1,000\$ du Mwh heure. Présentement, les promoteurs du nord-est américain vendent le Mwh à leur clientèle, 186\$ canadien. À l'usine de cogénération de Saint-Félicien (gérée en partenariat avec *CHI Canada Inc.*), l'Hydro-Québec achète la production d'électricité en vertu de l'APA-91, ce qui correspond actuellement à environ 43\$ le Mwh (informations, courtoisie, Philippe Jünger). Autre chose: actuellement, l'Alcan paie 34\$ du Mwh l'électricité qu'elle achète de l'Hydro-Québec lorsqu'elle en a besoin —et elle est sans aucun doute le plus puissant acheteur privilégié de notre société d'État (information Bill Taylor). Imaginons maintenant le prix que doit payer un acheteur sans pouvoir d'achat pour le même Kwh !?!

L'exercice de «*Planification stratégique régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean*» déposé à Jonquière en décembre 1994 par le CRCDD, concluait que les secteurs combinés de notre développement hydroélectrique et de l'industrie des pâtes et papiers, elle aussi attirée par la présence des ressources énergétiques, «*ne laissent pas les retombées récurrentes proportionnelles à l'envergure de leurs activités malgré les retombées importantes qui demeurent*» pour les promoteurs industriels et pour le gouvernement. Après avoir établi, au terme d'une sérieuse autopsie des données colligées par nos meilleurs experts en la matière ¹, (1) que le taux de «*redevances statutaires*» perçues par le gouvernement du Québec était de 1,8947\$ du MWh en 1996, (2) que le taux de «*redevances de droits aux forces hydrauliques*» était de 0,5233 MWh, et (3) que la «*taxe municipale de 3%*» versée au ministère des Affaires municipales atteint tout près de 50% de ces droits perçus, on en arrive à la conclusion que le Saguenay–Lac-Saint-Jean permet au gouvernement provincial de percevoir annuellement, de notre réseau hydroélectrique environ 83 \$ millions de dollars ; des droits qui, précisons-le, sont utilisés selon son bon vouloir et, notamment, à soutenir l'économie de la Métropole ².

Repère bibliographique

- Baxter, R.M., *Environmental effects of dams ans impoundments*, Ann. Rev. Ecol. Syst., 1977.
- Bolduc, Hogue et Larouche, *Québec un siècle d'électricité*, Libre Expression, 1984.
- Bouchard, Russel, *Histoire de Jonquière*, Chicoutimi, 1997.
- Bouchard, T.-D., *Les réformes qui s'imposent dans la Régie de nos ressources Hydro-Électriques*, Saint-Hyacinthe, 1935.
- Comité de la Baie James sur le mercure, *Rapport d'activités 1994-1995*.
- Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRCDD), *Planification stratégique régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean*

—(Au cours de l'hiver 2000-2001, la Californie, secouée de plein fouet par une crise énergétique sans précédent —mais qui témoigne des pénuries qui s'en viennent— a payé son électricité 1,500\$ US, ce qui hausse le potentiel énergétique annuel du Saguenay—Lac-Saint-Jean à des sommes inégalées. Du reste, le rapport financier de l'Hydro-Québec, pour l'année 2000, fait grimper le chiffre d'affaires de la société d'État à 11,4\$ milliards pour une puissance installée, en 2000, de 37,000 MW, et un bénéfice net de 1,08\$ milliards ; le gouvernement du Québec a reçu des dividendes pour 539\$ millions.

¹ Ces experts sont : MM. Gilles Potvin (*Promotion industrielle de St-Félicien*), Keith Kennedy (*Énergie électrique Québec—Alcan*), Michel Roy (*Gaz Métropolitain*), Guy Beaudoin (*Hydro ILNU*), Daniel Rivard (*Hydro-Québec*), Jean-Guy Sauvageau (*Produits Alliance*), Christian Painchaud (*Ville de Mistassini*), Claude Bouchard (*Ville de Jonquière*), Fernand Nadeau (*Abitibi-Price*).

² Selon les exemples de calculs fournis par le groupe de professionnels recrutés par le CRCDD, la facture des perceptions gouvernementales au chapitre de l'hydroélectricité se divise comme suit : 52% pour les «redevances statutaires», 14% pour les «droits des forces hydrauliques» et 33% pour la «taxe municipale établie à 3%».

Note de l'auteur : Que ce soit à l'Alcan, à l'Hydro-Québec ou au sein de l'organisation qui contrôle l'usine de cogénération de Saint-Félicien, il n'a pas été possible d'obtenir le prix de revient du Mwh !...

- /«Donnons-nous les moyens de construire notre avenir» / Analyses et perspectives sectorielles, Jonquière, décembre 1994.*
- Dumas, P., *La maîtrise d'une nouvelle dimension : l'environnement.*, Forces No 48, 1979.
 - Dutil, Lorenzo, *Le régime de l'électricité dans la province de Québec / Trust ou municipalisation*, Éditions Nouvelles, Montréal, 1935
 - *États généraux de l'environnement du Saguenay / Lac-Saint-Jean, état de la situation*, 1988.
 - Fillion, P. *L'énergie au Québec*, Publications du Québec, 1996.
 - Ketchum, B.H., *The water's edge*, MIT press.
 - Lachance et autres, *The impact of flooding in oligotrophic water measured by AGP test*, INRS Eau, 1980.
 - Mercier, Honoré, *Les forêts et les forces hydrauliques de la province de Québec*, Québec, 1926.
 - Ministère des Terres et Forêts, *Tableau des forces hydrauliques concédées par la province de Québec*, Québec, 1914.
 - Pinel-Alloul, B. t autres, *Effets de la mise en eau du réservoir Desaulniers sur le zooplancton d'une rivière et d'une tourbière réticulée*, Hydrobiologia, 1982.
 - Savard, Michel, *Pour que demain soit*, JCL, 1989.
 - Sauriol, Paul, *La nationalisation de l'électricité...*, Les Éditions de l'Homme, Montréal, 1962.
 - Unesco, *Renewable energy*, Environmental Education Dossiers, April n° 8, 1994.
 - Worldwatch Institute, *State of the world 2000*, Norton Worldwatch, 2000.

La forêt publique du Québec en lambeaux:

l'horreur d'une société qui n'a pas su se prendre en main!... *

Russel Bouchard

«Ils sont venus. Ils nous ont insultés. Ils se sont moqués de notre mode de vie. Nous avons voulu parler. Eux, ils ont coupé.»

Commentaire du chef des Cris du Nouveau-Québec,
dans le film «Erreur boréale»

«Ces gens-là ont établi beaucoup de règles que les riches peuvent briser mais non les pauvres. Ils revendiquent notre mère à tous, la terre, pour leur propre usage et se barricadent contre leurs voisins ; ils la défigurent avec leurs constructions et leurs ordures. Cette nation est pareille à un torrent de neige fondue qui sort de son lit et détruit tout sur son passage.»

Sitting Bull, chef des Sioux hunkpapa, 1875

[Retour à la table des matières](#)

Le film de Richard Desjardins et de Robert Monderie, «*Erreur boréale*», nous est tombé dessus (le 17 mars 1999 à Chicoutimi) comme un coup de canon. Tellement populaire le film, qu'il a fallu, aux organisateurs de l'événement cinématographique de l'année au Québec, ajouter une seconde représentation afin de permettre à tous les intéressés d'y assister. Un documentaire engagé et fort bien fait, à la fois troublant et choquant : troublant, d'abord, de voir à quel point les écosystèmes de cette contrée sont à la dérive à cause de la prédation inqualifiable qu'on y pratique sans aucune retenue ; et troublant, ensuite, de voir à quel point les gouvernements et les professionnels de la forêt, c'est-à-dire ceux à qui on a confié la garde de ce riche patri-

* Ce texte a été fini de rédiger le 24 mars 1999, dans la foulée du débat qui a suivi le film de Richard Desjardins et Robert Mondroux, *Erreur Boréale*. Il avait pour objet de vérifier la pertinence de ce documentaire et a été publié dans *L'aut'Journal*, Montréal, mai 1999, alors que la presse saguenéenne et jeanoise se donnait le mot d'ordre pour le passer sous silence.

moine, se sont lâchement désistés devant leurs responsabilités premières qui sont de prévoir et de sauvegarder la ressource envers et contre tous.

Moi qui avais presque perdu espoir de voir un jour les miens se lever debout pour défendre leurs propres intérêts, je dois dire que j'ai été royalement comblé, pendant la dernière heure de cette enivrante soirée, de voir le grand public se ruer à qui mieux-mieux sur les deux micros pour crier haut et fort sa rage et sa désapprobation. Plaisons-nous à croire et à espérer que ce n'était pas qu'un hoquet et que la population ne s'endormira pas à nouveau dans sa confortable complaisance, aussitôt le haut-le-cœur passé et l'effet médiatique dissipé. Car dans cette arnaque monumentale, nous devons accepter collectivement et individuellement la part de responsabilité qui nous incombe. Il y a si longtemps qu'on dort.

Fallait voir les gens, jeunes et vieux, hommes et femmes, rabrouer, à tour de rôle et fort intelligemment, les deux rhéteurs (sur un panel de 4), visiblement venus là pour défendre les intérêts (\$) des multinationales (et leur os de ragoût) en tordant la vérité et en tentant de semer le doute dans l'assistance. Franchement, quelle crédibilité pouvait bien avoir un Daniel Fillion (représentant régional de l'Ordre des Forestiers)¹ et un Réjean Gagnon (chercheur attaché —pieds et poings liés devrais-je dire— au Consortium de recherche sur la forêt boréale, à l'UQAC)², quand on sait si bien que ces deux organismes et ces deux professionnels sont totalement assujettis aux multipuissants de la forêt qui nous assassinent ?...

Quant aux deux autres panélistes qui occupaient la tribune d'en face, il faut d'abord prendre le temps de remercier l'éditorialiste du journal *Le Quotidien*, Bertrand Tremblay... de n'avoir pratiquement rien dit (ouf!)³, et, surtout, féliciter Pierre

¹ Daniel Fillion siège également, avec Réjean Gagnon, sur le comité scientifique du Consortium de recherche sur la forêt boréale, à l'UQAC. Il représente le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Totalement indépendant et totalement désintéressé le type ?

² Formation de la tête du C. A. du Consortium de recherche sur la forêt boréale, à l'UQAC: d'abord à la présidence, au sommet de l'illustre pyramide, MARC-ANDRÉ BÉDARD, cette éminence grise péquiste qui a renégoié, dans l'ombre, moult baux forestiers aux multinationales du papier, et qui a reconduit, en 1984, le bail de la Péribonka à l'Alcan (brader pour une bouchée de pain, devrions-nous dire, cette famineuse ressource, sans aucune garantie d'emplois et de retombées régionales à moyen et à long termes) ; ensuite, à la première vice-présidence, PIERRE CÔTÉ, directeur de la foresterie chez «Produits Forestiers Alliance inc.» ; ensuite, à la deuxième vice-présidence, JACQUES GIRARD, directeur divisionnaire chez «Abitibi-Consolidated inc.» ; et enfin, à la troisième vice-présidence, FRANÇOIS DUMOULIN, directeur de la foresterie chez «Donohue inc.»

³ Dans l'éditorial qu'il signera quatre jours plus tard (le 20 mars 1999), bien à l'abri des flèches acérées de l'assistance, l'éditorialiste sortira finalement le vrai fond de sa pensée et écrira : «*Avec les 500,000\$ fournis par l'Office national du film (ONF) et Télé-Québec notamment, Desjardins et le photographe-cinéaste Robert Monderie, deux fils de l'Abitibi, ont produit une oeuvre cinématographique remarquable. Ils l'intitulent "document". C'est plutôt une sélection insidieuse de témoignages systématiquement négatifs dirigés essentiellement contre les exploitants de la forêt boréale et le gouvernement québécois, gardien du patrimoine collectif.*»

Pourtant, c'est ce même Bertrand Tremblay qui proposait dans son éditorial du 30 avril 1987 (*Le Quotidien*) de «*privatiser nos forêts [...] pour éviter [sic] une rupture de stock*» devenue déjà prévisible ; et c'est toujours ce même Tremblay qui déplorait le fait, l'année suivante (*Le Quotidien*, 20 octobre 1988), que «*cette richesse a été surexploitée. Les gouvernements et les compagnies le déplorent [sic], mais ils récidivent*». Et puis pour couper court à cette litanie de contradictions, dans un autre éditorial publié dans *Le Quotidien* du 10 novembre 1989, Monsieur soutenait ceci et cela : «*Mais la tolérance accordée par le gouvernement dans les territoires de Roberval, Saint-Félicien, Chibougamau et Mistassini est inadmissible. À ce dernier endroit, la*

Dubois (de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, UQCN) d'avoir si brillamment défendu le point de vue de la raison et d'avoir si bien tenu le fort contre les chantres de l'aberration et les propagateurs de demi-vérités qui ont pour mission première de perpétuer notre déchéance.

Voici, quelques données décousues, mais fort révélatrices, qui pourront nous aider à méditer collectivement au cours des prochains jours sur cet épiprobème qui nous concerne tous. Pour la seule année 1997, pendant que le marché de l'emploi des travailleurs de la forêt se dégrade au Québec et dans la région, les gains des grandes entreprises forestières qui oeuvrent, en province et ici au Saguenay—Lac-Saint-Jean—Chibougamau, n'ont rien perdu de leur vivacité. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : PRODUITS ALLIANCE, 26,5\$ millions de bénéfices nets, quatre ans seulement après sa création et malgré les 230\$ millions investis dans sa papetière de Dolbeau ; ABITIBI-CONSOLIDATED, 40\$ millions de bénéfices nets au quatrième trimestre, en tenant compte des charges non récurrentes reliées à la fusion et éléments non habituels; DOMTAR, 42\$ millions, si l'on tient compte d'un gain après impôt de 17\$ millions provenant de l'apport de l'actif net des emballages Domtar à Norampac ; DONOHUE, 50,4\$ millions, soit une hausse de 65% ; et CASCADES, 58,8\$ millions de bénéfices nets, en comparaison des 85,2 millions obtenus l'année précédente. Quant à AMISK, cette entreprise bien de chez nous qui avait enregistré des gains de l'ordre de 2,749,986\$ en 1996 et qui vient de sortir d'une tourmente indescriptible, a subi, par contre, des pertes sèches de 1,347,867\$ au cours de l'exercice financier 1997 ¹.

Et pour arriver à de tels bénéfices, il a quand même fallu couper des arbres! Beaucoup d'arbres. Des épinettes. Et si possible des noires. De 100, 200, 300, 400 voire même 500 ans. Et on (le gouvernement, les entreprises forestières et les chercheurs qui leur sont inféodés) voudrait nous faire croire que ces mêmes parterres de coupe, ravagés, dénudés, saccagés par des mains sacrilèges, pourront produire à nouveau dans 60 ans —tant au nord qu'au sud!... Peuvent toujours causer les rhéteurs qui programment les logiciels de coupe au profit des multinationales et des consortiums de recherches savants! Car qui, de nous et d'eux, seront là en 2060 (dans le meilleur des cas), pour juger de l'exactitude (sic) de leurs savantes prévisions ? Oui! qui ? Puisque ce ne sera qu'une fois la première récolte d'épinettes noires domestiques complétée du sud au nord —éventuellement dans 130 ans (minimum)— que nous saurons réellement de quoi il retourne et à quel rythme pousse la «nouvelle» forêt-laboratoire...

surexploitation a atteint 162 pour cent de la possibilité de régénération». Et dire qu'à partir de 1990, les compagnies battent record sur record et établissent et coupent comme elles ne l'ont jamais fait en deux siècles!...

¹ Les livraisons canadiennes totales de pâtes et papiers en 1998, ont atteint 28,4 millions de tonnes, soit une légère baisse de 3% par rapport à 1997. Malgré ce léger recul, les compagnies de pâtes et papiers ont enregistré des revenus d'environ 250\$ millions. Presse Canadienne, Allan Swift, «Malgré une chute des exportations, le secteur forestier atteint l'équilibre», in *Le Quotidien*, 26 janvier 1999.

Durée de maturation de l'épinette noire

Source: *L'Atlas national du Canada*, Ottawa, 1973.

- 1- Zone de dégel l'été, qui correspond, en gros, à la zone de la forêt boréale. De la limite sud (le massif Laurentien) en montant vers la limite nord (le lac Mistassini et le réservoir Manicouagan), il en faut entre 60 et 200 ans à une épinette noire pour atteindre un diamètre de 15 à 20 cm.
- 2- Zone de pergélisol épars, qui correspond, en gros, à la taïga. De la limite sud (le lac Mistassini et le réservoir Manicouagan), il en faut entre 200 et 500 ans à une épinette noire pour atteindre un diamètre de 15 à 20 cm.
- 3- Zone de pergélisol étendu. Nous sommes ici dans la toundra. Au nord de cette zone, l'épinette noire qu'on retrouve est trop chenue et les îlots de peuplement sont trop clairsemés pour justifier (\$) un abattage industriel.

Et pendant que les compagnies continuent d'engranger bénéfices sur bénéfices, qu'elles font des profits records et que la forêt naturelle rétrécit comme une peau de chagrin sans qu'on n'y puisse rien, le nombre d'employés liés à la transformation du bois au Saguenay—Lac-Saint-Jean (pâtes et papiers et scieries) est passé de 11,900 en 1981, à 8,121 en 1996. Où est le gain réel pour nous, les régionaux, quand on sait que sur ces 8,121 travailleurs de la forêt, 3,400 (soit 42%) oeuvrent dans le champ d'actions des coopératives ? ¹

«Si la surexploitation de la forêt se poursuit sur la Basse-Côte-Nord, la région se retrouvera sans richesse naturelle d'ici 40 ans. — Cette opinion a été formulée par le président de la Coopérative forestière de l'unité de gestion 91, M. Clément Gagnon, qui dénonce le fait que la forêt de la Basse-Côte-Nord sert à approvisionner les grandes compagnies, et ceci au détriment d'une exploitation plus rationnelle visant à permettre aux résidents du secteur de pouvoir bénéficier des retombées économiques de cette exploitation.» ²

Et dire qu'à la fin du siècle dernier, il y avait, chaque hiver, entre 45,000 et 50,000 bûcherons qui prenaient d'assaut la forêt du Québec (ce qui, de surcroît, n'inclut pas le nombre de travailleurs dans les usines), on est en droit de se demander à qui profite réellement cette industrie aujourd'hui ³. Uniquement au Saguenay—Lac-Saint-Jean, puisque c'est chez nous que le gros de l'activité forestière se passe (avec 25% de la production de bois de la province), la main-d'œuvre en forêt a atteint un sommet en décembre 1956, avec une pointe d'un peu plus de 7,000 hommes ⁴ ; alors que dix ans plus tard, le volume maximum aura chuté aux environs de 3,900 hommes (une baisse de 44%), et chuté encore à 3,658 en 1997 (baisse minime de moins de 1%, mais baisse tout de même, en dépit de l'augmentation exponentielle du prélèvement). Avec de telles données, il y a de quoi nous faire rager! Vraiment!!!

Côté territoires de coupe maintenant pour plonger dans le cœur du problème, rappelons succinctement qu'en 1868, l'aire des forêts concédées [dans tout le Québec](#) se situait à 47,000 km carrés et à 122,000 km carrés en 1898. En 1996, [au Saguenay-Lac-Saint-Jean seulement](#) (incluant Chibougamau), les CAAF, ces fameux *Contrats d'Approvisionnement et d'Aménagement Forestier*, totalisaient en tout et pour tout 103,189 km carrés (donc, 69% de la superficie totale du territoire qui est de 150,000 km carrés). À la vue de ces seuls chiffres, il y a de quoi s'interroger à fortiori, car on

¹ Selon des données statistiques compilées et fournies dernièrement par le bureau régional du ministère des Ressources naturelles du Québec, le Saguenay-Lac-Saint-Jean (incluant Chibougamau-Chapais) comptait, en 1997 : 109 scieries, 1 usine de panneaux (celle de Saint-Prime, à laquelle il faut désormais ajouter l'usine MDF de La Baie), 5 usines de pâtes et papiers, 1 cartonnerie, 2 usines de cogénération et 1 usine de granules. De cette inventaire, 47 scieries, 1 usine de panneaux et 3 usines de pâtes tirent leur matière première de CAAF. Cet immense complexe industriel donnait alors 8,994 emplois directs, en usine et en forêt. Voir également Andrée Rainville, «Statistiques éloquentes / L'industrie forestière: un rouage majeur de l'économie régionale», in *Le Quotidien* (Cahier Économique), 6 mars 1999.

² Jules Simard, «La surexploitation menace la Côte-Nord», in *Progrès-Dimanche*, 6 avril 1980, p. 58.

La guerre féroce que se livrent déjà, en 1980, petits exploiters de scieries et gros entrepreneurs de papeteries, fournit l'indice percutant d'un besoin accru en matières ligneuses et témoigne du fait que la rupture des stocks est déjà perceptible dans les régions naguère les plus riches en parterres de coupe.

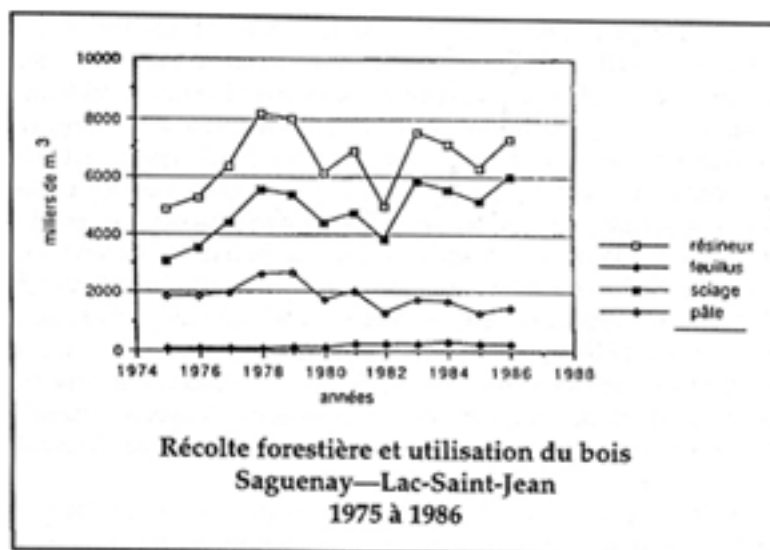
³ Alex. Girard, *La Province de Québec*, 1905, p. 173.

⁴ P.-Y. Pépin, *Le royaume du Saguenay en 1968, 1969*, pp. 248-253.

ne fait pas encore référence (1) aux espaces lacustres, (2) aux espaces habités et urbanisés, (3) aux lots intra-municipaux, (4) ni aux forêts productives du domaine privé (5% dans la région et 14,7% dans la province) qui, soit dit en passant, sont infiniment mieux gérées sur le plan environnemental que les forêts dites du domaine public! Voyons la suite...

Pour nous donner une idée réaliste du problème auquel nous sommes tous collectivement confrontés, évitons le piège de la litanie statistique (qui dessert bien mal la vérité) et coupons court à l'essentiel arithmétique: déterminons, **primo**, la superficie totale du territoire ; **secundo**, la superficie totale des territoires forestiers productifs et accessibles (ce qui inclut les territoires coupés récemment, ceux qui sont en friche et incubés, et ceux qui sont mûrs pour la récolte) ; et **tertio**, la cadence actuelle de la coupe.

Récolte forestière et utilisation du bois Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1975 à 1986



Et depuis 1986, les besoins en matière ligneuse se sont accrus, la densité de bois récolté au kilomètre carré s'est appauvrie de paire, et les exploitants ont dû combler le manque à gagner en allant toujours de plus en plus vers le nord et en coupant toujours des étendues de plus en plus grandes, là où les arbres prennent entre 200, 300, 400 et 500 ans pour atteindre leur maturité.
Source: Ministère de l'Énergie et Ressources (MER).

«Les 50 acres déboisés chaque minute un peu partout à travers le monde ne suffisent même pas à satisfaire la demande mondiale. Celle-ci s'accroît de 4% chaque année, l'offre augmente de seulement 2,7%. Alors on coupe, on coupe au petit bonheur le tronc. Il faut 42 acres de forêt québécoise pour publier l'édition du samedi du «New York Times», un peu moins pour «La Presse». Amenez-en, de la pitoune!

L'incurie du gouvernement du Québec, propriétaire de 85% du territoire forestier, y est pour beaucoup dans la décadence de la forêt. Ainsi, jusqu'en 1984, il se plantait deux fois plus d'arbres, en nombre absolu, sur les 11 millions d'hectares de forêts privées que sur les 65 millions d'hectares de forêts publiques. Environ 25 millions de plants contre 15.»¹

¹ Jean-Benoît Nadeau, «La forêt québécoise se meurt», in *La Presse*, 29 juillet 1989, B-1.

Superficie, tenure et unité de gestion du territoire régional, en 1996 ¹			
	Québec	Saguenay-Lac-St-Jean incluant Chibougamau-Chapais	Saguenay-Lac-St-Jean Région 02
	Km carré	Km carré	Km carré
Superficie totale	1,496,552	150,000	106,396
Superficie totale des territoires forestiers de la forêt publique	580,996	93,557	89,091
Superficie des territoires forestiers productifs et accessibles	447,541	84,521	75,768
Superficie des terrains non forestiers		2,080	
Superficie occupée par l'eau		10,901	
Territoires sous CAAF		103,189	71,797

Depuis le début de la présente décennie, sommet historique, notre région (incluant les secteurs Chibougamau-Chapais) a coupé à elle seule, bon an mal an, environ 750 km carrés ² de forêt. De 1990 à 1999, au rythme où vont les choses, c'est donc, grosso modo, 7,500 km carrés de forêt qui auront été prélevés en tout et pour tout. Si nous retranchons cette production aux 84,521 km carrés des territoires forestiers productifs et accessibles de ce même territoire, c'est alors 9% du parterre de coupe régional qui s'envole ainsi au terme de dix années d'exploitation (et c'est entre 7% et 12% du parterre de coupe de l'ensemble des forêts du Québec qui disparaît au cours de la même décade) ³.

¹ Ministère des Ressources naturelles du Québec, *Rapport sur l'état des forêts québécoises, 1990-1994*, Québec, 1996 (avec la courtoisie de Mme Huguette Gendreau). Il n'est pas inutile de préciser qu'en 1990, le gouvernement du Québec a révisé de façon substantielle la carte des unités de gestion de la province, et on ne s'étonnera donc pas de constater une différence, parfois notable, des superficies situées de part et d'autre de cette limite chronologique.

² MRN (courtoisie M. Gérard Poulin). De 1994 à 1996, le Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais a coupé 74,500 hectares de forêt.

³ Nous savons qu'en 1991, il s'est récolté 2,223 km carrés de forêt au Québec, 2,481 en 1992, 2,782 en 1993, et 3,248 en 1994. Si nous suivons la tangente à la hausse en maintenant une augmentation conservatrice et constante de 2% par année, nous obtenons, au total, une superficie coupée de 31,633 km carrés. Comme nous savons que le Québec dispose de 447,541 km carrés de territoires forestiers dits «productifs et accessibles», c'est donc, au minimum, 7% du parterre de coupe du Québec qui aura été éradiqué purement et simplement au cours de la dernière décennie du millénaire (ou encore, ce qui nous semble infiniment plus réaliste, entre 10 et 12% du parterre).

Et comme on estime qu'il y a environ 50% de ce 447,541 km carrés qui n'est plus en mesure de produire dans l'immédiat, nous abattons donc présentement, au-delà du supportable et contre

Et quand on sait qu'en 1987 les entreprises coupaient déjà 108% des «possibilités de coupe» allouées par l'État —alors que nous étions bien en-deçà des records de récolte (euphémisme ici!) des années qui vont suivre—, il est à se demander (?) si le gouvernement québécois, toute allégeance politique confondue, n'a pas lui-même donné le feu vert à la plus grave déprédation environnementale de l'histoire du continent nord-américain —après celle des troupeaux de bisons, à la fin du siècle dernier, et après celle des bancs de morues de l'Atlantique-Nord, voilà à peine dix ans....

«Selon les plus récentes statistiques émanant du MER, soit celles de 1987, les allocations ont totalisé 7,9 millions de mètres cubes, alors que la possibilité de coupe de résineux n'était que de 6,8 millions. [...]

Devant la diminution de la quantité de bois résineux disponible à proximité des usines, les industries forestières doivent s'enfoncer de plus en plus loin au nord ou dans les hauts plateaux, là où le bois plus mature est toutefois moins dense et moins productif, malgré que la fibre de bois y présente une excellente qualité. Le volume récolté par hectare a diminué de 136 à 96 mètres cubes en l'espace d'une décennie. Il faut donc déboiser une plus grande superficie de forêt afin d'obtenir un même volume de bois. — On estime qu'il y a 20 à 25 ans, le diamètre moyen des tiges devait être à peu près de 25 cm. Par conséquent, les scieries ont dû modifier leurs installations afin d'utiliser des arbres de plus petites dimensions.»¹

Ces chiffres, s'ils s'avèrent exacts, font frémir et tendent à accréditer, hélas! le constat véhiculé dans le film catastrophe de Desjardins. Parce que nous savons encore (1) bien peu de chose sur l'efficacité réelle de la sylviculture pratiquée dans les zones de coupes à blanc depuis dix ans, (2) parce qu'il nous faut comprendre que les forêts ensemencées avec les méthodes actuelles ne pourront être récoltées avant au moins trois quarts de siècle, et (3) parce que nous ne disposons d'aucune donnée vraiment sûre pour être en mesure d'évaluer tout aussi efficacement la progression inéluctable de la dévastation forestière provoquée par les feux, la disparition de la couche d'ozone, les maladies, les insectes, l'industrie minière et l'étalement urbain, on peut d'ores et déjà soutenir la crainte voulant que d'ici une décade **tout au plus**, il y aura rupture de stock majeure et **effondrement** de l'industrie forestière au Québec. La catastrophe est donc déjà perceptible à l'œil nu... pour ceux et celles qui ne se bouchent pas les yeux, évidemment!...

Dans la perspective actuelle, il est on ne peut plus clair que le Québec et le Saguenay-Lac-Saint-Jean voguent toute voile devant vers les abîmes et se dirigent tout droit vers des ruptures de stocks qui vont occasionner d'ici peu, n'en doutons pas un seul instant, un cruel resserrement des retombées économiques en région, de nombreuses fermetures d'usines et des mises à pied par centaines, voire même par milliers.

toute logique, dans ce qui reste de forêt boréale et de capital forestier québécois —pendant qu'au sud, on tente de réanimer en catastrophe tout un écosystème forestier ravagé par deux siècles d'insouciance crasse et d'indifférence coupable. Et au rythme où progresse la coupe dans les secteurs forestiers de plus en plus clairsemés du nord, il n'est pas interdit d'imaginer qu'en 2009 il ne restera plus qu'entre 35% et 40% de la forêt québécoise en état d'être prélevée.

¹ CRE, «Les soupçons se confirment/La forêt régionale est surexploitée», in *16ième Cahier Économique/Le Quotidien*, 29 avril 1989, p. 2.



En 1900, un bon bûcheron qui travaillait avec une hache et une scie à main dans du bois de grosseur moyenne —disons 55 cm de diamètre—, après une journée de douze heures pouvait compter, rendu au soir, 35 ou 40 billots ; et trois fois plus, 50 ans plus tard, avec une scie à chaîne. Au bout d'un long et dur hiver de coupe de six mois (170 jours de travail soutenu), le premier avait donc coupé environ 6,800 arbres de bonnes dimension.

Aujourd'hui, en 1999, avec une abatteuse-empileuse dernier cri achetée au coût de un demi million de dollars, un opérateur peut en couper entre 5,000 et 6,000 par jour de douze heures; donc 1,020,000 dans un même laps de temps de 170 jours, et 2,160,000 annuellement. Qu'il mesure 15 cm de diamètre ou 60 cm, qu'il soit vieux de 60 ans ou de 500 ans, pas de différence pour l'opérateur qui doit rentabiliser sa machine. C'est un arbre, et il doit être coupé, ébranché, écorcé, râpé, réduit en pâte et en papier! Belle modernité!

En 1886, tous les chantiers du Saguenay (400 hommes), alors complètement dominés par la Compagnie Price, produisaient, au total, 360,000 gros billots; aujourd'hui, une seule de ces machines nouvelles, en produit 6 fois plus. Et des machines de ce type, il y en a présentement 400 au Québec!!!



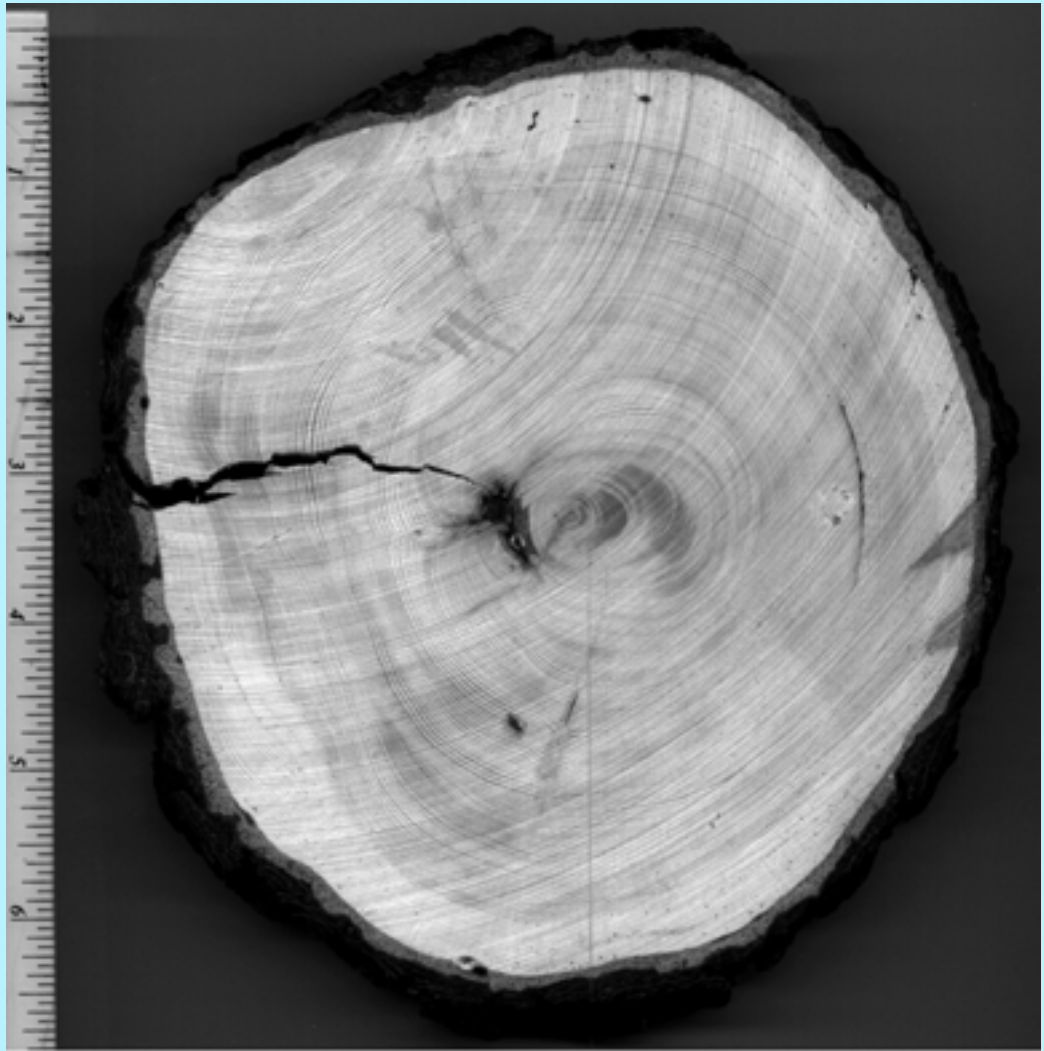
Pourtant, dès le début des années soixante-dix, donc un quart de siècle avant la sortie du pamphlet cinématographique de Desjardins, de part et d'autres du pays et à plusieurs reprises, des professionnels particulièrement dégourdis —et même des politiciens moins malléables et plus sensibilisés que d'autres au problème de la dégradation des parterres forestiers— ont tenté de mettre en garde les différents paliers de gouvernement, afin qu'ils réajustent leur comportement à la nouvelle réalité et qu'ils révisent intégralement la philosophie de gestion de la forêt publique. Dans une indifférence quasi générale, en 1977 notamment, le ministre canadien de l'Environnement, Len Marchand, décrétait officiellement que *«le bon vieux temps où Dieu nous donnait des arbres à couper presque au seuil de nos portes n'est plus, et ne reviendra jamais plus. [Et que] l'ère des ressources forestières illimitée est finie.»*

Comment avons-nous pu ignorer aussi longtemps ce concert d'avertissements lancés à tout vent par une armée d'observateurs inquiets et par les plus grands spécialistes en la matière —tant canadiens qu'internationaux— depuis si longtemps ? Dix-huit ans après la déclamation du ministre Marchand, en février 1994 plus précisément, une sommité néo-zélandaise cette fois (puisqu'on aime bien la vérité venue d'ailleurs), le Dr Wink Sutton, tentait d'ameuter à son tour les gouvernements et les populations des pays producteurs de bois, de l'imminence de la catastrophe qu'il voyait déjà se profiler à l'horizon. Il estimait alors que l'humanité consommait environ 3,5 milliards de tonnes de bois par an, *«soit plus que la quantité de nourriture»*, et que la ressource forestière disponible sur la planète était *«incapable de soutenir une croissance de la demande [mondiale] sans compromettre sérieusement les besoins de bio-diversité de la planète.»*¹

Peine perdue! Pendant qu'on percutait à tombeau ouvert le point de rupture, les papetières québécoises ont tout simplement répondu à ces cris de détresse par la fuite en avant². Contre toute logique et comme si de rien n'était, elles ont remonté d'un cran le volume de la désinformation, elles ont accéléré la cadence de coupe afin de profiter au maximum de la flambée des prix (46% d'augmentation de la superficie coupée et 52% d'augmentation du volume de bois récolté au Québec entre 1991 et 1994), conséquence récurrente et directe de la raréfaction de la matière, de la croissance soutenue de la demande et des sombres prévisions lancées par les observateurs. Et elles ont poursuivi de plus belle leur implacable progression vers le nord québécois, pour brouter goulûment dans des forêts naturelles (les dernières) de plus en plus clairsemées, de plus en plus fragiles, et de plus en plus âgées.

¹ Miville Tremblay, «La matière ligneuse se fera rare», in *La Presse*, 3 février 1994.

² Voir, entre autres, Yvon Laprade, «Les papetières déclarent des profits records et les syndicats collaborent», in *Journal de Québec*, 9 mai 1995.



Une épinette noire plantée le long du Saguenay prend environ 70 ans avant d'atteindre l'âge adulte, alors qu'à la limite nord de la forêt boréale le même arbre prend entre 250 et 500 ans. Cette lamelle d'épinette noire a été prélevée à partir d'un arbre indigène coupé récemment à Caniapiscau, dans le Moyen-Nord québécois; elle mesure 16 cm de diamètre, à trois mètres de la souche, sur un arbre vieux de 407 ans. Dans l'été où son bourgeon est sorti de terre (l'été 1592), Henri IV règne sur la France, l'Édit de Nantes ne sera proclamé que dans six ans, Samuel de Champlain n'est âgé que de 35 ans et Québec (Stadaconé) n'est encore qu'une bourgade autochtone. Cent ans plus tard (en 1692), Louis XIV règne sur la France, Madeleine de Verchères repousse une attaque des Iroquois contre le manoir paternel et cette même épinette noire mesure 3 mètres de haut seulement. Et on voudrait nous faire croire qu'on va procéder à une deuxième récolte dans 60 ans, voire même 130 ans!!!

La surface et les volumes de bois récoltés dans les forêts publiques du Québec entre 1991 et 2000 ¹				
Années	Superficies récoltées	Progression annuelle %	Volumes de bois récoltés (000 m ³)	Progression annuelle %
Données connues				
1991	2,223		19,286	
1992	2,487	11,8%	21,915	14,6%
1993	2,782	11,9%	25,299	15,4%
1994	3,248	16,8%	29,350	16,0%
Projection ² sur le postulat d'une augmentation très conservatrice de 2% par année				
1995	3,312	2%		
1996	3,379	2%		
1997	3,446	2%		
1998	3,515	2%		
1999	3,585	2%		
2000	3,656	2%		
TOTAL (projeté)	31,633			

«Les exportations forestières ont atteint le niveau record de 32,4 milliards \$ en 1994, en hausse de 21,5% par rapport à 1993, souligne le rapport [de l'industrie forestière canadienne, pour 1995]. Les exportations de pulpe ont connu une hausse spectaculaire de 44,6% pendant cette période ³. —«Nous avons fait des affaires d'or cette année, et ça continue», a dit Pauline

¹ Les données connues proviennent de deux sources: MRN, *Ressources et industries forestières, portrait statistique*, édition 1996; et André Noël, «Québec va hausser les droits de coupe...», in *La Presse*, 20 janvier 1996.

² Répétons-le, le Saguenay—Lac-Saint-Jean contribue pour environ le quart (25%) de la production totale d'arbres coupés au Québec.

³ Ce qui signifie autant d'emplois perdus au pays, et ce qui trahit le pillage honteux et sans cesse croissant qui se fait chez nous. En d'autres mots, pendant que l'état se resserre sur l'économie des régions ressources, nous coupons de plus en plus pour faire rouler les presses des papeteries américaines et c'est ce transfert direct de matière première qui permet aux multinationales du papier de fusionner, de fermer des usines au Québec et au Saguenay—Lac-Saint-Jean, et de mettre à pied des cohortes entières de travailleurs d'usine.

La multinationale Donohue de Saint-Félicien entre autres, doit être plus particulièrement pointée du doigt pour cet honteux détournement de ressources. Cette filiale de Québecor Inc. —de feu Péladeau, que Dieu (!) ait son âme le pauvre, lui qui trouvait Richard Desjardins bien «niaiseux» avec ses questions embarrassantes— est le troisième plus important producteur de papier-journal en Amérique du Nord et le quatrième du monde. Actuellement, elle exploite le plus riche parterre forestier du Lac-Saint-Jean et produit 300,000 tonnes de pâte commerciale kraft à son usine de Saint-Félicien, le joyau de son parc industriel —pâte qu'elle expédie aussitôt ailleurs (et en totalité), pour y être transformée en papier (2,400,000 tonnes qu'elle produit annuellement).

Il n'y a donc plus de pays, plus d'État de droit, plus de régions titulaires de ses ressources naturelles, plus de contrat social qui vaille : il n'y a qu'un seul marché planétaire auquel il faut répondre de la manière la plus rentable possible, en tenant compte principalement de la capacité d'approvisionnement en matière ligneuse, qu'elle vienne de Malaisie ou du Lac-Saint-Jean...

Myre, du Service forestier canadien lors d'une entrevue hier. Entre 1991 et 1994, a-t-il expliqué, les exportations forestières ont connu une hausse de 57%.»¹

Volumes de bois récoltés dans les forêts publiques, selon les régions administratives les plus productives		
<i>Terrains productifs et accessibles</i>	<i>Proportion des forêts accessibles et productives des régions données, relativement à la surface des forêts productives du Québec</i>	<i>Proportion de la production québécoise en 1994</i>
Côte-Nord	32 %	5,0 %
Nord du Québec	18 %	14,8 %
Saguenay—Lac-Saint-Jean	17 %	25,3 %
Abitibi-Témiscamingue	10 %	16,5 %
Mauricie-Bois-Francs	6 %	10,0 %
Outaouais	5 %	4,6 %
Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine	3 %	6,0 %
Laurentides	3 %	4,5 %
Bas-Saint-Laurent	2 %	7,0 %
Lanaudière	2 %	2,3 %
Le reste	2 %	4,0 %

SOURCE:

Ministère des Ressources naturelles du Québec, *Ressource et industrie forestières, portrait statistique, édition 1996, Québec.*

Rapport sur l'état des forêts québécoises (1990-1994), À l'heure du développement durable, Une foresterie en constante évolution, Québec, 1996

Même comportement dépravé pour les producteurs de bois d'œuvre, qui crient souvent aux vierges offensées contre les multinationales du papier, trop cupides pour comprendre qu'ils sont en train de tuer la poule aux oeufs d'or et qu'ils scient la branche —sans jeu de mots s'il-vous-plaît— sur laquelle ils sont assis!...

«Le ministre du Commerce international, Art Eggleton, soutient que les producteurs de bois d'œuvre sont «**les artisans de leur propre malheur**» dans le dossier de la mise en application du nouveau système de quotas d'exportation vers les États-Unis. — Attirés par la possibilité de profits rapides, en raison des prix exceptionnels du bois aux États-Unis, certains producteurs se seraient précipités pour exporter, grugeant ainsi trop rapidement dans les quotas mis à leur disposition, a expliqué, hier, M. Eggleton.»²

Et vogue la galère!... Libres d'agir sans entraves sur un territoire où elles règnent en roi et maîtres depuis le début du XIXe siècle, les entreprises forestières ont su esquiver adroitement la manœuvre en procédant en trois temps, trois mouvements :

¹ Presse canadienne, «Les exportations à la hausse / L'industrie forestière bat des records», in *Le Quotidien*, 18 juillet 1996.

² Presse canadienne, «Les producteurs de bois d'œuvre ont été trop cupides (Eggleton)», in *Le Soleil*, 8 novembre 1996.

primo, en maintenant une pression constante et pernicieuse sur les secteurs connexes de la recherche et de l'élaboration des programmes de coupes annuelles ; **secundo**, en imprimant, par le biais de leur puissant lobby, d'odieuses et constantes pressions sur les gouvernements, les parlementaires et les fonctionnaires ; **tertio**, en affamant littéralement les populations tributaires de la forêt pour leur subsistance. Et puis le reste est venu tout seul, sans que rien n'y paraisse ; les professionnels de la forêt, gavés comme des oies et peu enclins comme toujours à soutenir le fruit de leurs découvertes, n'ont eu qu'à enfouir le cadavre —et leur lâcheté— sous un linceul de demi-vérités.

*Une portion de la cour à bois de la scierie
Abitibi-Consolidated, à Saint-Fulgence.*



«En 1987-88, il s'est récolté [au Saguenay—Lac-Saint-Jean] l'équivalent d'un empilement de bois de 6 mètres de haut couvrant la distance de la route Chicoutimi-Québec». (Le journal EXTRA, 9 mai 1989)

Sources et lectures

—Alex. Girard, *La Province de Québec*, Québec, Dussault & Proulx, 1905.
—Pierre Dupin, *Anciens chantiers du Saint-Maurice*, Éditions du Bien Public, Trois-Rivières, 1953. —Ministère de l'Expansion économique régionale, *Le royaume du Saguenay en 1968*, Ottawa, 1969. —Conseil régional d'Environnement (CRE), *États généraux de l'Environnement*, 1999 (données compilées par Sophie Hardy). —Jules Simard, «La surexploitation menace la Côte-Nord», in *Progrès-Dimanche*, 6 avril 1980, p. 58. —Ministère des Ressources naturelles, *Rapport sur l'état des forêts québécoises, 1990-1994, à l'heure du développement durable*, Québec, 1996. —Donald MacKay, *Un patrimoine en péril / La crise des forêts canadiennes*, Les publications du Québec, 1987. —Bertrand Tremblay, «Québec doit «privatiser» nos forêts», in *Le Quotidien*, 30 avril 1987. —Gilles Drouin, «À la recherche des causes réelles de l'étiollement de nos forêts», in *Québec Science*, mai 1987. —Bertrand Tremblay, «Québec refuse d'accélérer le reboisement», in *Le Quotidien*, 20 octobre 1988. —CRE, «Les soupçons se confirment/La forêt régionale est surexploitée», in *16ième Cahier Économique/Le Quotidien*, 29 avril 1989, p. 2. —Syndicat des producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean, «Le secteur forestier au Saguenay—Lac-Saint-Jean, 128,000 km carrés de forêts productives», in *Le journal EXTRA*, 9 mai 1989. —Bertrand Tremblay, «Notre forêt sera grugée jusqu'à l'os», in *Le Quotidien*, 10 novembre 1989. —Michel Savard, *Pour que demain soit*, JCL, 1989. —Jean-Benoît Nadeau, «La forêt québécoise se meurt», in *La Presse*, 29 juillet 1989, B-1 —Miville Tremblay, «La matière ligneuse se fera rare», in *La Presse*, 3 février 1994. —Yvon Laprade, «Les papetières déclarent des profits records et les syndicats collaborent», in *Journal de Québec*, 9 mai 1995. —André Noël, «Québec va hausser les droits de coupe...», in *La Presse*, 20 janvier 1996. —Presse canadienne, «Les exportations à la hausse / L'industrie forestière bat des records», in *Le Quotidien*, 18 juillet 1996. —Presse canadienne, «Les producteurs de bois d'oeuvre ont été trop cupides (Eggleton)», in *Le Soleil*, 8 novembre 1996. —Claude Turcotte, «Cascades veut passer le cap des trois milliards en 1998», in *Le Devoir*, 30 janvier 1998. —«Domtar: profit de 42 millions», in *Le Devoir*, 30 janvier 1998. —Michel Van de Walle, «Abitibi—Consolidated: la fusion porte fruit», in *Le Journal de Québec*, 12 février 1998. —Presse Canadienne, «La production de bois a atteint un niveau record en 1997», in *Le Devoir*, 13 février 1998. —Dominique Savard, «Les coopératives emploient 3,400 travailleurs en région», in *Le Réveil à Chicoutimi*, 15 février 1998. —Normand Boivin, «Amisk déclare des pertes de 1,347,867\$ en 1997», in *Le Quotidien*, 5 mars 1998. —Presse Canadienne, Allan Swift, «Malgré une chute des exportations, le secteur forestier atteint l'équilibre», in *Le Quotidien*, 26 janvier 1999. —Andrée Rainville, «Statistiques éloquentes / L'industrie forestière: un rouage majeur de l'économie régionale», in *Le Quotidien* (cahier économique), 6 mars 1999. —Presse Canadienne, «Produits Alliance accroît son envergure», in *Le Quotidien*, 15 avril 1998. —Presse Canadienne, «Au Québec, les papetières ont connu une bonne année», in *Le Quotidien*, 29 janvier 1999. —Bertrand Tremblay, «Erreur boréale: on était bien loin du printemps de Paris», in *Le Quotidien*, 20 mai 1999. —Bertrand Tremblay, «De porteur d'eau à commerçants et industriels...», in *Le Quotidien*, 14 janvier 1999. —Presse Canadienne, «Donohue poursuit sa lancée», in *Le Journal de*

Québec, 2 février 1999. —Claude Côté, «À Saint-Félicien, Donohue n’installera pas de machine à papier», in *Le Quotidien*, 26 février 1999.